

Après la rencontre Reagan - Gorbatchev :

JOUER AVEC LE FEU

L'accident d'un sous-marin atomique, le 5 octobre dernier, nous a rappelé une fois de plus dans quel monde dangereux nous vivons. Ce seul sous-marin, depuis l'endroit de l'accident, aurait pu détruire New York ou Washington en dix ou quinze minutes. Ce vieux type de sous-marin n'engage son armement qu'en surface. En cas de guerre, il serait immédiatement détruit. Seulement voilà. Un conflit nucléaire n'est certainement pas précédé d'une déclaration de guerre.

Lorsque les Pershing 2 furent installés en Allemagne, les Soviétiques annoncèrent des contre-mesures : des sous-marins équipés d'armes capables d'atteindre Washington en dix minutes, tout comme les Pershing Moscou. Le sous-marin sinistré du 5 octobre faisait probablement partie de ce dispositif. Voici démontré à nouveau l'effet déstabilisateur du système des "contre-mesures" : un véritable jeu avec le feu !

Mais plus dangereux encore est le projet de guerre des étoiles (IDS) de Reagan qui engendrera une nouvelle spirale vers le surarmement, une nouvelle course à la folie. La rencontre de Reykjavik des 11/12 octobre aurait permis, selon les déclarations officielles, de grands pas vers le désarmement. En réalité, le refus de Reagan de négocier l'IDS a bloqué toute possibilité d'accord. Ces discussions continueront-elles ? Le gouvernement d'URSS a en tout cas fait savoir aux Américains qu'ils ne pourront pas simplement "empocher" des concessions soviétiques sans contre-parties. N'en déplaise au chef US de la sécurité, Pointdexter, qui révéla que c'était justement le but des démarches américaines.

L'URSS a présenté des propositions importantes - par exemple la solution zéro concernant les missiles européens de portée intermédiaire - sur lesquelles elle ne pourra guère se rétracter au cas où le projet IDS était révisé. Idem concernant d'autres propositions : depuis l'interdiction des essais nucléaires, avancée en même temps que l'annonce d'un moratoire unilatéral de l'URSS dans ce domaine, à l'élimination des armes nucléaires d'ici l'an 2000. L'objet de cette offensive de charme est bien sûr de donner aux dirigeants soviétiques un look entièrement rénové. Mais les changements politiques de la diplomatie soviétique butent sur la défense des intérêts propres de la bureaucratie. Le respect des droits des peuples s'arrête aux limites de la sphère d'influence de l'URSS.

Il n'en reste pas moins que le contenu des propositions de Gorbatchev rencontre habilement les aspirations anti-guerre et la volonté d'enrayer la marche vers l'holocauste qui existent dans le monde. Loin de se mettre à la remorque du régime soviétique, c'est en développant ces sentiments, en accentuant la mobilisation, en soutenant les mouvements pacifistes à l'Est comme à l'Ouest que les peuples se donneront les moyens pour ne plus assister en spectateurs à des négociations de sommet. Comme le 11 octobre à Hunsrück, en Allemagne fédérale, où ils étaient 200 000 à manifester pour le démantèlement des missiles Pershing en Europe.

La Brèche

La Brèche

organe bimensuel du
Parti Socialiste Ouvrier (PSO)
section suisse de la IV^e Internationale

EXPULSION DES RÉFUGIÉS,
ORDONNANCE SUR L'IMMIGRATION :

La Suisse



POLOGNE :

UNE NOUVELLE DONNE?

Elections communales zougaises :

LA GAUCHE ALTERNATIVE DÉCROCHE UN DEUXIÈME SIÈGE

Aux élections communales du 26 octobre, la liste Alternative socialiste verte, réunissant le PSO et des indépendants, a obtenu deux sièges avec presque 6 o/o des voix. Pour l'élection à la présidence de la ville, Jo Lang, rédacteur de *Bresche* (bimensuel alémanique du PSO), a recueilli 18 o/o des voix. Ce succès est d'autant plus remarquable que, pour la première fois, une autre liste de Jeunes verts modérés participait aux élections et réunissait 9,2 o/o. Ils ont recolté les trois sièges des Electeurs libres et de l'Alliance des Indépendants qui, cette fois-ci, ne s'étaient pas représentés devant les électeurs/trices. Alternative socialiste verte est la seule force qui non seulement n'a perdu aucune voix durant ces élections, mais a réussi à augmenter nettement son pourcentage malgré une participation en baisse.

Le Parti socialiste (PS) est le grand perdant. Il enregistre un recul d'un quart de ses voix, ce qui cependant, grâce au plus fort reste, ne se traduit que par la perte d'un seul siège. Il y a quatre ans, le PS réunissait six fois plus de voix que nous. Aujourd'hui, il ne fait plus que trois fois mieux. Dans d'autres communes, ce parti subit des pertes également sérieuses.

Nos résultats encourageants sont le fruit d'un travail dans et hors du parlement communal ainsi que d'une politique d'opposition conséquente. En particulier concernant le rôle de la place financière — où le canton de Zoug tient une place importante — et la tenue de CH 91 (la future exposition nationale). Le score de Jo Lang (18 o/o) à la présidence de la ville prouve que, même dans le paradis fiscal zougais, riche et conservateur, existe une minorité significative s'exprimant pour une politique solidaire et écologique. Les bourgeois n'en reviennent pas que le tiers des électeurs des verts modérés et du PS et presque un dixième de ceux du PDC (de l'aile chrétienne sociale) ont apporté leurs voix à notre candidat, pourtant décrit comme un "dangereux extrémiste".

correspondant



— Lucens (CH 1969), Three Mile Island (USA 1979), Tchernobyl (URSS 1986)... pourquoi ces catastrophes ?

— Les réacteurs nucléaires peuvent-ils être sûrs ?

— Peut-on se passer, en Suisse, de leur électricité ?

— Y a-t-il des alternatives réalistes à court terme ?

— Comment en finir définitivement avec le nucléaire ?

Pour répondre à vos questions, Alternative socialiste verte — Renens a invité Robert LOCHHEAD (maître de sciences, conseiller communal ASV à Nyon et membre de la Commission écologie et santé du PSO) à son

ASSEMBLÉE PUBLIQUE
lundi 3 novembre, 20h 15
Café Terminus,
1, route de Bussigny
RENEUS

Org. : Alternative socialiste verte (ASV)
case postale 323, 1020 Renens VD 1

NORMAL, NON ?

L'un des pontes du libéralisme morgien — ex-président du parti et tout aussi ex-candidat à la Municipalité — vient de démissionner avec éclat, pour des raisons qui toutefois m'échappent encore.

Qu'un pharmacien de profession bricole quelque peu les finances du parti : "il n'y avait aucune transparence dans la gestion précédente" (24 Heures, 25 octobre 1986), normal, non ? Sinon à quoi serviraient les comptes d'apothicaire ?

Que le même, candidat à l'exécutif sous le slogan "Deux fois plus de compétence" en profite pour multiplier la comptabilité double : "il y a la comptabilité que l'on présente aux membres et les dépenses réelles", c'est mathématique, non ?

Qu'enfin, en bon adepte du "moins d'Etat" et de la privatisation, il ait commencé par privatiser son propre parti : "la gestion précédente était très personnalisée (...) M. Billeter a géré seul l'aspect financier des campagnes électorales", relève de la simple logique.

Il s'agit donc d'un cas typique de persécution politique. Amnesty International devrait être alertée. Au vu des termes de la lettre de démission de Billeter — "vous avez décidé de manger la poule aux œufs d'or (...) un bon berger tond ses brebis, il ne les égorge pas" — je penche cependant de plus en plus pour la SPA.

E. Peter-Panther

UNIQUE EN SUISSE

Le samedi 15 novembre 1986, dès 20h et jusqu'à 03h, le groupe FOBB (Syndicat du bâtiment et du bois) "VALLÉE DE TAVANNES" organise une soirée

D'AU REVOIR AUX SAISONNIERS.

Cette soirée sera animée par un orchestre. L'entrée en est gratuite. La paella ou le jambon à l'os seront servis à ceux qui se seront inscrits chez Michel Balli (032/92 26 73) ou au secrétariat FOBB de Moutier (032/93 14 85) jusqu'au mercredi 5 novembre 1986 au plus tard.

GENÈVE

vendredi 7 novembre, dès 19h
Salle de la paroisse protestante de la Jonction (rue Gourgas)

Soirée d'information sur le **NICARAGUA**
"Le Nicaragua doit vivre"

avec **Carlos Arguello**,
ex-maire de Matagalpa
et **Los Nixtayoleros**
théâtre paysan
et film vidéo sur la
coopérative de Yale.

Org. : Association de solidarité Nicaragua — El Salvador et Rassemblement contre l'intervention des Etats-Unis en Amérique centrale.

LAUSANNE

mardi 11 novembre, 20h 30
CPO, Centre paroissial d'Ouchy
2, chemin de Beau-Rivage

NIXTAYOLERO
Collectif de théâtre rural
du Nicaragua
présente son œuvre
EL CASTILLO (Le Château)

ou comment les derniers survivants d'un pays revivent leur dernière bataille contre le Château et le Monstre et exorcissent les valeurs du Château au commencement d'un renouveau. Un voyage dans l'univers symbolique et magique du nouveau Nicaragua.

Fr. 15.—, AVS, ét., appr. Fr. 10.—
billets en vente à l'entrée

Org. : Comité Amérique centrale

SOUSCRIPTION

Après la trilogie *Auto-visivisection d'un mouton retourné*, parue aux Editions d'en bas ("La croix et la bannière", "Le rocher de Syphe", "Poète, prends ton luth et tire"), Narcisse Praz, poète sans tête et paysan sans terre, vient de commettre une nouvelle trilogie, mais sur le thème précis de l'athéisme, trois romans :

- *Et la femme dit à Dieu* : "... (230 pages) ;
- *La maison de Mélanie* (220 pages) ;
- *Les assassins du clair de Dieu* (350 pages).

(à découper et à envoyer aux Editions du Fléau, case postale 9, 1961 BAAR/VS)

Veillez m'envoyer :

... exemplaire(s) de *Et la femme dit à Dieu* : "...", à Fr. 20.—

... exemplaire(s) de *La maison de Mélanie*, à Fr. 20.—

... exemplaire(s) de *Les Assassins du clair de Dieu*, à Fr. 30.—

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

SOMMAIRE

EDITORIAL

Après la rencontre Reagan — Gorbatchev : jouer avec le feu 1

POLITIQUE

Nouvelle ordonnance sur les immigrés : le racisme légalisé 3

Asile dans le canton de Fribourg : les portes du pénitencier 3

La vallée du Flon à Lausanne : l'échec des promoteurs, interview 8

Capitalisme et crise 8

SOCIAL

Partage des revenus : de l'or pour les riches 4

A propos d'un article syndical : de la coupe à la barque 4

JO d'hiver dans le canton de Vaud : pas que des heureux, entretien avec A.-C. Menétray 5

Travail de nuit des femmes : la réponse de l'OFIAMT 5

DOSSIER

Temps de travail et flexibilité : des millions d'heures de travail hors des normes 6-7

INTERNATIONAL

FRANCE : la salle guerre de Pasqua 9

PARAGUAY : pays emmuré 9

POLOGNE : une nouvelle donne ? 10

A LIRE

L'image de la femme dans les journaux des années vingt : Heidi ou Berthe, mais pas Ninon 11

L'ÉVÈNEMENT

Il espionnait la JSR : la police zurichoise avait posé la bombe... 12

abonnez-vous

Abonnements à La Brèche :

une année, enveloppe ouverte 55.—
une année, enveloppe fermée 65.—
une année, étranger (Europe) 80.—
abonnement de soutien 100.—
abonnement d'essai (7 num.) 13.—
(au lieu de 17 fr. 50)

Administration :

La Brèche, case postale 858
1211 Genève 3
CCP 10 - 25 669

Rédaction :

La Brèche, 3, rue Chaucrau
1003 Lausanne, 021/20 98 49

Editeur responsable C.A. Udry
Imprimerie CEDIPS, Lausanne

Si nos activités et notre politique vous intéressent :
prenez contact

Parti
Socialiste
Ouvrier (PSO)
section suisse
de la IV^e Internationale

Adresses des sections romandes

Parti socialiste ouvrier (PSO) / La Brèche

case postale 13, 2500 Bienne 4, 032 / 22 95 47

case postale 829, 2301 La Chaux-de-Fonds

case postale 28, 1700 Fribourg 6

case postale 858, 1211 Genève 3, 022/20 68 02

3, rue Chaucrau, 1003 Lausanne, 021/23 05 91

case postale 82, 1020 Renens VD 1

case postale 1532, 2002 Neuchâtel

case postale 485, 1400 Yverdon

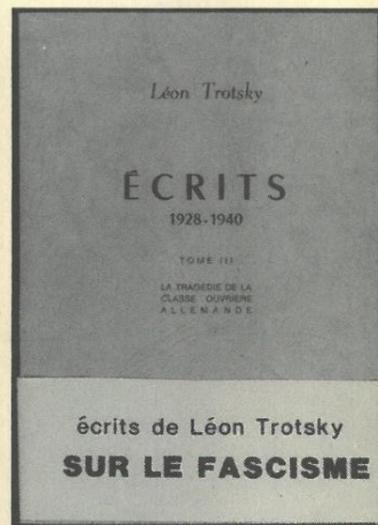
À PROPSO

INITIATIVE ANTINUCLÉAIRE ET VOTATIONS DU 7 DÉCEMBRE

Le comité central du PSO, réuni les 25 et 26 octobre, salue le lancement de l'initiative populaire du PSS Pour en finir avec l'énergie nucléaire et a décidé de participer activement aux actions en cours pour l'arrêt immédiat de la centrale nucléaire désuète de Mühleberg.

Le comité central a également décidé d'appeler à voter oui au nouvel article pour la protection des locataires et à l'initiative de l'AST (Association suisse des transports) Pour une juste imposition du trafic des poids lourds (redevance sur les poids lourds), les deux objets soumis à la votation fédérale du 7 décembre prochain.

PSO



Cet ouvrage de 400 pages regroupe les écrits de Léon Trotsky sur la question du fascisme en Allemagne.

Il est disponible au prix de 33 francs à Veritas Verlag, Postfach 355, 8031 Zurich.

la brèche

POUR UNE SUISSE
SANS ARMÉE

CONTRIBUTIONS
AU DÉBAT

Fr. 5.—

Vous y trouverez notamment la série de cinq articles d'André Meylan sur la défense nationale, le fameux débat sur l'achat controversé des chars Leopard II, les joies de la "justice" militaire, le service civil, la protection civile, l'intégration des femmes à l'armée, etc. On peut se procurer cette brochure pour la modique somme de 5 francs, auprès de nos sections.

Nouvelle ordonnance limitant le nombre des travailleurs étrangers :

Le Conseil fédéral n'en finit plus de s'attaquer aux étrangers "désireux" (ou plutôt obligés) de se rendre en Suisse. Le 1er novembre en effet est entrée en vigueur la nouvelle ordonnance du gouvernement limitant le nombre des étrangers. Elle présente des connotations racistes évidentes. Si, sous la pression du lobby des écoles privées, le Conseil fédéral a renoncé à introduire des limites draconiennes concernant l'âge d'entrée et de fin d'étude des étudiants étrangers, il ne compte pas moins sur les cantons pour faire la chasse aux "immatriculations fictives". Après le discours sur les "faux réfugiés", voici arrivé le temps des "faux étudiants" (!) que l'Université de Genève traque déjà méchamment. Par ailleurs, les curistes ne seront dorénavant admis que s'ils présentent un certificat médical justifiant la fréquentation d'une station thermale alors que les rentiers devront démontrer des attaches importantes avec la Suisse. En promulguant ces nouvelles dispositions, le Conseil fédéral n'a certainement pas agi sous la menace d'une "invasion imminente" de curistes et de rentiers déferlant sur "notre beau pays". Non. Le gouvernement sait pertinemment que ces mesures n'auront que des effets limités. Par contre, cette volonté de traquer tous azimuts les étrangers lui permet d'accréditer l'idée

Le racisme légalisé

(xénophobe et chère à l'Action nationale) d'une "surpopulation" étrangère.

Deuxième idée raciste de la nouvelle réglementation : l'obligation imposée aux employeurs de faire venir de la main-d'œuvre uniquement des "pays de recrutement traditionnel". A savoir, les pays limitrophes et ceux culturellement proches (Espagne, Portugal, Grèce et Yougoslavie, mais pas la Turquie). Autrement dit, des travailleurs étrangers soit, mais pas ceux qui ont une autre couleur de peau. On inscrit dans la législation un principe que les polices des étrangers pratiquaient déjà antérieurement : fermer la porte aux ressortissants des pays non européens et de la Turquie. C'est d'autant plus scandaleux que le Conseil fédéral le "justifie" par la crainte que les ressortissants de ces pays fassent venir en Suisse, lors du regroupement familial, une famille trop nombreuse. Ce genre d'obsessions rappellent étrangement celles de l'Action nationale sur l'invasion de la Suisse par les peuples du tiers monde ! De plus cette ordonnance, qui formellement ne concerne pas les requérants d'asile, encouragera néanmoins l'administration fédérale à sélectionner les réfugiés selon qu'ils viennent de l'Europe (de l'Est) ou des pays en voie de développement. Une pratique administrative qui, si elle n'est pas encore légalisée, est dans les faits déjà largement suivie.

Enfin le Conseil fédéral développe la précarité du statut de ces travailleurs. Ainsi le contingentement des saisonniers de moins de six mois est le seul à être augmenté ; le changement d'emploi pendant la première année est limité aux cas de force majeure pour les saisonniers, les frontaliers et les bénéficiaires du permis annuel ; le regroupement familial est désormais exclu pour les mineurs de plus de 18 ans, ceux-ci devant bénéficier au préalable d'un permis de travail pour rejoindre leur famille !

Cette nouvelle ordonnance caractérise la politique de fermeture des autorités. Elle interpelle tous ceux et toutes celles qui se sont engagé(e)s récemment pour une politique humaine à l'égard des réfugiés et des immigrés. La campagne de votation sur la révision de la loi sur l'asile et sur l'internement des étrangers aux fins d'expulsion (qui aura vraisemblablement lieu en avril 1987), de même que le développement prochain des activités du MODS (cf. La Brèche, No 371, 4 octobre 1986) devront être l'occasion d'élargir le mouvement de résistance à la politique raciste du Conseil fédéral.

F. Pellaud

L'asile dans le canton de Fribourg :

LES PORTES DU PÉNITENCIER



Un réfugié au travail à Genève.

"Nous n'avons pas le droit de penser que les requérants (d'asile) proviennent de pays "coupables", alors que nous serions totalement "innocents" dans le désordre économique mondial", déclarait Mgr Mamie, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, lors de l'assemblée du 22 avril dernier de Caritas-Suisse consacrée à l'accueil des réfugiés. Pour le Conseil d'Etat fribourgeois, toujours prompt à se réclamer des grands principes chrétiens, cela se traduit par : fermeture des frontières, mesures dissuasives, camp d'"accueil" au pénitencier de Bellechasse. Une vieille idée qui remonte tout droit de la Seconde Guerre mondiale !

1300 requérants séjournent dans le canton de Fribourg, la Croix-Rouge en hébergeant quelque 350 à raison de quatre ou cinq par chambre. Pour le gouvernement, la barque est d'ores et déjà pleine et il ferme les portes. Il y a quelques mois pourtant, la Coordination droit d'asile avait répertorié plusieurs centaines de places disponibles. Juste pour dire que question mauvaise foi...

C'est complet

Par arrêté urgent, le Conseil d'Etat vient de décréter que les attestations de dépôt de demandes d'asile dépendront strictement des possibilités d'hébergement dans les foyers. S'il y a de la place, OK ; sinon, ouste... Autrement dit, les frontières cantonales s'ouvrent et se ferment dans l'exacte mesure où la Croix-Rouge dégotte ou non de la place dans ses foyers ! Que les requérants fuient la répression en Turquie, au Zaïre ou au Chili, ça ne rentre même plus en ligne de compte.

Rappelons qu'entre décembre 1985 et avril 1986 le canton avait déjà verrouillé ses frontières — une mesure parfaitement illégale — en invoquant des motifs identiques. Maintenant il récidive. Peter Arbenz, délégué aux réfugiés du Conseil fédéral, prend acte de la décision fribourgeoise avec compréhension (La Liberté, 9 octobre 1986). Bravo ! La complicité de Berne avec les cantons violant la loi, déjà bien restrictive, n'est plus à démontrer.

Mais une autre mesure ressort de l'ombre : le Conseil d'Etat reprend la proposition de la création d'un camp d'"accueil" à Bellechasse, le pénitencier du canton. Le Grand

Conseil en avait accepté le principe en novembre 1984 par 38 voix contre 37, le gouvernement cependant abandonnait l'idée au printemps suivant. Pour mieux la brandir aujourd'hui.

Comme en 39-45

Or la proposition Bellechasse a une histoire. Qui se rattache de surcroît à une époque où le slogan "la barque est pleine" faisait florès, condamnant des milliers de persécutés n'ayant pas trouvé asile en Suisse à une mort certaine. Pendant la guerre en effet deux camps d'internement pour réfugiés existaient dans le canton : les deux étaient situés au pénitencier de Bellechasse.

L'ambiance d'alors ressemblait par bien des aspects au débat actuel. En témoigne cette lettre, du 7 septembre 1942, adressée par la direction cantonale de Justice et Police au département fédéral concerné : "Le canton de Fribourg ne peut supporter aucun frais pour l'assistance des réfugiés ; tout au plus, pourrait-il chercher des locaux pour y loger une cinquantaine de ces étrangers dans les parages de Fribourg." On croirait entendre les actuels conseillers d'Etat. Dans cette même lettre, le gouvernement proposait aussi "... un centre de triage à la tête duquel serait placé un policier professionnel chargé des interrogatoires, (...)"² Encore une proposition étrangement "moderne" ! Le racisme bien sûr n'était pas absent. Une note de police du 22 septembre 1942 soulignait par exemple "... qu'il convenait d'éviter l'établissement trop fréquent en ville de Fribourg de ressortissants étrangers de confession israélite."³ Aujourd'hui, ce sont les Turcs et les

Zaïrois qui sont mal vus. Du reste le chef de Justice et Police évoquait dès 1938 "... l'invasion de notre pays par les réfugiés et par les nombreux étrangers qui y viennent chercher un abri (...)"⁴ Pour certains, l'"invasion" est de retour.

Même langage, et mêmes méthodes aussi : plusieurs centaines de réfugiés furent refoulés par les autorités cantonales entre 1939 et 1945. Quant aux autres, 697 d'entre eux ont été parqués dans les camps d'internés de Bellechasse. Bref, des procédés singulièrement proches de ceux mis en pratique à l'heure actuelle : le refoulement et le camp d'"accueil". Une différence toutefois : en mai 1940, la ville de Fribourg assurait qu'elle avait la possibilité matérielle d'héberger plus de 10 000 réfugiés⁵. Cinquante ans plus tard, les autorités cantonales prétendent qu'avec 1300 requérants, répartis dans tout le canton, elles ne peuvent plus faire face... Y'a comme un hic quelque part.

C'est dire si la défense du droit d'asile reste une nécessité. D'autant que les élections cantonales de novembre prochain remettront le sujet en débat, raison pour laquelle le Conseil d'Etat présente maintenant ces mesures. Ainsi la participation de la Liste alternative Ecologie et Solidarité, un regroupement unitaire comprenant le PSO, a toute son importance. Une de ses priorités en effet est la défense du droit d'asile et la solidarité avec les étrangers. Avec un programme semblable, Ecologie et Solidarité avait décroché quatre sièges aux élections communales. Un signe parmi d'autres qu'il est possible d'obtenir des résultats dans la lutte contre la xénophobie et le racisme.

Pietro Boschetti

1. Cité dans Les réfugiés dans le canton de Fribourg durant la Seconde Guerre mondiale, p. 50. Mémoire de licence de Christian Ruffieux, 1982, Université de Fribourg. Toutes les données qui suivent sont tirées de cette étude.

2. Ibid., p. 51.

3. Ibid., p. 52.

4. Ibid., p. 8.

5. Ibid., p. 74.

Partage des revenus :

DE L'OR POUR LES RICHES

La politique salariale des patrons porte ses fruits : la participation des salarié(e)s au revenu national a reculé de 1,5 o/o entre 1983 et 1985. Ce sont ainsi trois milliards de francs qu'entrepreneurs et détenteurs de capital, dont les caisses de pension, empochent. Mais cette redistribution tronquée ne contente pas encore les patrons. Leur offensive pour des allègements fiscaux continue. Le dernier coup : le commerce des monnaies d'or et d'or fin ne sera plus soumis à l'ICHA (Impôt sur le chiffre d'affaires) de 6,2 o/o, un "outil" fiscal qui date de 1980.

Evidemment les consommateurs qui achètent de temps en temps un Vreneli (petite pièce d'or) n'en profiteront pas. Ces mesures concernent les gros acheteurs d'or et surtout les banques. Pour ceux-ci, le Conseil fédéral vient d'abroger l'impôt anticipé sur les avoirs interbancaires et il diminue de moitié (de 3 à 1,5 o/o) le droit de négociation frappant les euro-émissions.

La perte pour les caisses fédérales reste modeste : de 35 à 50 millions par année dus essentiellement à la suppression de l'ICHA sur le commerce de l'or. L'impôt anticipé sur les avoirs interbancaires avait apparemment peu d'effets, notamment sur la fraude fiscale.

Un signal

Mais ces premières mesures laissent deviner la suite. En dépit des espoirs d'Otto Stich (le ministre des finances), ce sucrose ne calmera en rien les appétits bancaires. Bien au contraire. Comme le relève un journaliste économique réputé : "qui dit A doit dire B". Le fait d'avoir accordé ces allègements fiscaux donne l'impression que les plaintes des banques sont justifiées. On pave la voie vers d'autres cadeaux qui, eux, videront la caisse fédérale de centaines de millions.

Or les jérémiades des banquiers ne sont que pure hypocrisie, tant concernant l'ICHA sur l'or que les droits de timbre. "La Suisse a considérablement développé sa fonction de plaque tournante des capitaux internationaux durant l'année dernière", signalait l'agence AP le 26 septembre. "Malgré" les droits de timbre, l'entrée de capitaux passe de 7,6 milliards en 1984 à 28,7 milliards l'année suivante... Pour ce qui est du commerce des monnaies d'or et d'or fin, presque tous les centres financiers européens, à l'exception du Luxembourg, pratiquent des impôts sur le chiffre d'affaires plus élevés qu'en Suisse. Aucun indice montrant une évacuation du marché de l'or vers le Luxembourg n'a été produit jusqu'à maintenant. En tout cas, la Suisse contrôle toujours 60 o/o du marché mondial de l'or

revanche un avantage supplémentaire aux banquiers helvétiques. La Suisse est ainsi championne pour privilégier les riches. Ce n'est certes pas la première fois!

Sur le front de l'impôt

L'offensive bourgeoise pour un allègement fiscal de trois à quatre milliards se poursuit donc. Certains journaux parlent maintenant de l'élimination de la taxe occulte (l'ICHA sur les biens d'investissements), soit 1,4 milliard de rentrée fiscale. Ce manque à gagner sera compensé d'une manière ou d'une autre sur le dos des consommateurs.

L'opposition de la gauche est plus nécessaire que jamais.

Précisons cependant l'ampleur de cette entreprise. Ce n'est pas encore une offensive aux dimensions reaganiennes, même si c'est dans cette direction que l'on s'achemine. Il faut remarquer que la croissance réelle des salaires et de l'inflation, liée à l'évolution fiscale, a augmenté depuis des décennies les impôts directs, souvent sur les moyens revenus. Ceci a signifié un certain transfert du poids fiscal des impôts sur la consommation (indirect) vers les prélèvements sur le revenu (direct). Maintenant la droite entend "rétablir" la situation afin de regagner les positions perdues.

Même problème concernant la politique salariale : la redistribution des revenus en faveur des profits est encore plus forte que mentionnée en début d'article, car le nombre de salarié(e)s a crû depuis 1983. Dans la société capitaliste, lors d'une reprise les profits grimpent plus vite que les salaires, mais cette tendance peut se retourner au moment d'une récession. Ces précisions n'atténuent évidemment en rien l'offensive bourgeoise actuelle qui, si on n'y oppose aucune résistance, prendra effectivement des dimensions reaganiennes.

Jost Steiger



Interfoto

A propos d'un article de "La Lutte Syndicale" :

De la coupe à la barque

Les journaux de plusieurs fédérations de l'Union syndicale suisse (USS) ont reproduit un article de Karl Aeschbach, secrétaire de l'USS et responsable des questions de l'immigration. On a ainsi vu s'étaler, en première page de La Lutte Syndicale (organe de la FTMH, fédération de la métallurgie), un titre en caractères gras aux résonances xénophobes : "Forte augmentation du nombre des étrangers. La coupe est pleine." D'autres disent : "La barque est pleine." Coupe ou barque, il n'y a pas même l'ombre d'une nuance... Accrocheur, ce titre? Non, inquiétant.

Il n'y a pas de formules neutres. L'extrême droite nationaliste et xénophobe a de tout temps fondé son impact sur des formules simplistes, n'expliquant et ne résolvant rien, mais allant à la rencontre des ressentiments de larges couches de la population, leur proposant en définitive un dérivatif. Les idées xénophobes et racistes sont renforcées et légitimées lorsque des formules polémiques, telle "la coupe est pleine", visant les immigrés sont utilisées par le mouvement syndical. Que retiendront les lecteurs syndiqués de cet article? "L'Action nationale a raison. Il y a trop d'étrangers, votons pour ce parti." C'est ainsi qu'on encourage la circulation de ces idées, ou plutôt de formules qui remplacent les idées.

Le mouvement syndical n'a rien à gagner avec de pareils "arguments". Sur cette base, les travailleurs ne se tourneront pas vers lui, mais vers l'Action nationale, conséquente et systématique dans ses attaques contre les travailleurs immigrés. Du coup les idées de ré-

formes sociales s'en trouveront discréditées; les formules xénophobes ne distillent pas seulement du racisme, mais aussi toutes sortes d'idées réactionnaires.

On pourrait également se demander pourquoi La Lutte Syndicale n'a jamais titré "La coupe est pleine" quand le Conseil fédéral discute d'autoriser le travail de nuit des femmes ou lorsque le patronat maintient le temps de travail le plus élevé d'Europe?

Un lourd héritage

Depuis que dans les années cinquante la bourgeoisie suisse a massivement fait appel à l'immigration, l'USS s'est trouvée en première ligne pour s'opposer à la venue des travailleurs immigrés en des termes laissant peu de place à la solidarité de classe. Ces dix dernières années, sous la pression de campagnes contre la xénophobie (notamment lors de l'initiative Etre solidaires), le mouvement syndical a connu une évolution notable qui l'a amené à abandonner sa méfiance à l'égard



des immigrés, à combattre les statuts qui les discriminent, à parler le langage de la solidarité. Mais une constante de sa politique est restée : limiter au maximum la population étrangère, espérant ainsi "mieux" négocier avec le patronat dans une situation de manque de main-d'œuvre. Nous avons toujours combattu cette position comme illusoire et néfaste, car elle a pour conséquence de faire croire aux travailleurs que ce sont les immigrés qui sont cause de leurs problèmes.

Mais une chose est ces divergences, qui peuvent susciter débats et polémiques, une autre est l'article de K. Aeschbach qui s'aventure sur un terrain tout aussi inquiétant que le titre. On y lit : "Les contingents de nouveaux permis à l'année pourraient aussi être limités si l'on considère qu'environ 14 000 enfants d'étrangers terminent l'école obligatoire chaque année et arrivent ainsi sur le marché du travail." Sont

ainsi désignés du doigt les jeunes immigrés nés en Suisse, ou ayant grandi dans ce pays, et qui, par là même, font partie de plein droit de cette société. Si le syndicat dit aujourd'hui "eux, d'accord, mais c'est assez", d'autres diront avec plus de crédibilité "eux, c'est trop". La tâche est par contre de mener campagne pour que les jeunes de la deuxième génération immigrée ne soient pas comptés dans les contingents, ne soient pas considérés comme "étrangers", comme venant d'ailleurs, avec toutes les insécurités que cela implique. Non, ils sont d'ici, même si tous ne se naturalisent pas.

Les syndicats ne doivent pas se laisser entraîner sur des terrains qui alimentent suspicion et xénophobie parmi les travailleurs, mais mettre la priorité à la lutte pour l'abolition des statuts et pour l'égalité des droits entre tous les salarié(e)s.

Perret

Jeux olympiques d'hiver dans le canton de Vaud :

PAS QUE DES HEUREUX

Lausanne a déposé sa candidature pour les Jeux olympiques d'hiver qui auront lieu en 1994 suite à une modification du calendrier. Le fait qu'Albertville (France) ait été choisie pour ceux de 1992 diminue sérieusement les "atouts" lausannois, ce qui pourtant n'atténue en rien les ardeurs dépensières des autorités pour la promotion de leur candidature. Fin 1986/début 1987, le Comité olympique suisse se prononcera sur la candidature helvétique puis, en 1988, le CIO tranchera définitivement à Tokyo. Interlaken et Lausanne sont les seuls candidats suisses. Dans ces deux villes, une opposition s'est d'ores et déjà organisée. Dans le canton de Vaud, ASV-Lausanne (Alternative socialiste verte qui regroupe des membres d'Alternative démocratique, du PSO et des personnes indépendantes) est l'unique force politique à dire clairement non à ces jeux. Pour les autres, une sorte "d'union sacrée" semble régner. Le GPE (Groupement pour la protection de l'environnement) pour l'instant accepte sous certaines conditions; le Parti socialiste, lui, adhère quasiment sans réserves. La Ligue vaudoise pour la protection de la nature et le WWF émettent par contre d'importantes critiques quant aux conséquences néfastes sur l'environnement. La Brèche a interviewé Anne-Catherine Menétréy, membre d'ASV, qui nous explique les raisons de l'opposition.

La Brèche: ASV a pris l'initiative d'appeler à la constitution d'un comité d'opposition à l'organisation des Jeux olympiques dans le canton de Vaud. Quelles sont vos raisons principales?

Anne-Catherine Menétréy: Il y a trois types d'arguments: des arguments économiques, écologiques et socio-politiques et on tient à garder réunis ces trois aspects.

Sur le plan économique, on ne peut pour l'instant que constater l'extrême flou des chiffres avancés. On sait qu'il y aura de gros investissements, certainement peu utiles pour la collectivité. La construction d'un anneau de vitesse, d'une piste de bob, d'un village olympique, d'un centre de presse, d'une deuxième patinoire et d'un tremplin représente des sommes chiffrées actuellement à 250 millions de francs. Et on se demande bien ce qu'on pourra en faire à long terme! Même flou concernant les plans de financement. Le comité d'initiative prétend que ce sont les privés qui paieront et les collectivités publiques qui encaisseront les bénéfices. C'est du jamais vu! En système capitaliste, c'est d'habitude le contraire. Ce budget de 250 millions, qui n'aborde que les équipements directement indispensables et non pas les équipements hôteliers, les routes, les places de parc, etc., est non seulement sous-estimé mais risque bien de devoir solliciter les deniers publics. Sinon immédiatement pour les jeux, du moins après, lors du rachat des installations et de leur rentabilisation, ce qui suppose à nouveau des frais de fonctionnement élevés.

Au niveau de l'écologie ensuite. Là aussi, un tas de promesses ont été faites. Il est pourtant évident que toutes ces installations sportives toucheront à l'environnement. Rien que pour une piste de ski, il faut déboiser, remblayer, aménager des aires d'arrivée; on compte 50 000 spectateurs pour une descente messieurs, il faudra bien les mettre quelque part! D'où un impact inévitable sur l'environnement.

D'ailleurs le comité d'initiative n'a réalisé aucune étude d'impact, disant même que ce n'est pas nécessaire.

Enfin la manière dont toute l'opération a été lancée: une espèce d'incantation visant "à montrer au monde entier — ce sont des phrases des documents officiels — la cohésion du peuple vaudois". Mais on ne lui a rien demandé, à ce peuple. On suppose qu'il est d'accord et on essaie de l'embrigader dans une opération de prestige.

* Justement, comment la population accueille-t-elle ce projet?

— D'après un sondage du PS, 52 o/o des Lausannois/ses y seraient opposé(e)s. Je ne pense pas cependant que ce sondage soit très représentatif. Pour l'instant, aucune enquête véritable n'a été menée. En tout cas, ASV s'est engagée avec une très grande prudence, justement parce que nous étions impressionnés par l'idée que tout le monde était d'accord avec ce projet. L'*Hebdo* parlait par exemple de "la foi des constructeurs de cathédrales"... On a ensuite été frappé par l'écho de notre opposition. Je rencontre tous les jours des gens qui témoignent de leur soutien à notre égard. Ce n'est évidemment pas chiffrable, mais dès l'instant où toute l'information est donnée, qu'un débat s'instaure, eh bien, les gens réagissent. Ainsi la foire de la semaine dernière pour la session du CIO a choqué beaucoup de Lausannois avec tout cet étalage qui n'a rien à voir avec le sport. Remarquons du reste qu'à cette occasion la commune a accordé l'ouverture nocturne des magasins, ce qui souligne une fois de plus qu'olympisme et commerce font bon ménage et que le sport là-dedans est très secondaire.

* Que va faire maintenant le comité d'opposition?

— Nous allons très rapidement adresser un appel pressant au Comité d'initiative vaudois et au Comité olympique suisse pour qu'ils renoncent à présenter une candidature. La seule promotion de la

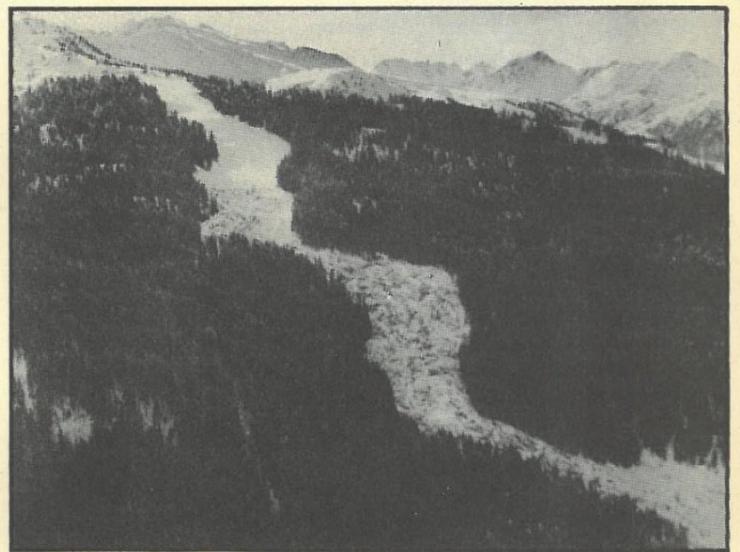
candidature coûte cinq millions de francs, une somme probablement dépensée en pure perte et qui serait plus utile ailleurs. D'ici la fin de l'année, nous prendrons des contacts avec le Comité olympique suisse, le Comité d'initiative et la Commission fédérale de gymnastique et de sport qui étudie la faisabilité des jeux pour leur faire connaître notre opposition. Nous avons l'intention de leur adresser un contre-rapport.

Concernant l'opinion publique, nous organiserons une ou plusieurs assemblées pour susciter un minimum de débat. Enfin le comité a décidé de toute une série d'actions à plus long terme, telles que des enquêtes auprès des communes concernées ou d'anciennes villes olympiques, l'élaboration de tout un matériel d'information ou d'autres actions dirigées vers les autorités politiques.

Propos recueillis par
Pietro Boschetti



Construction de pistes de ski: un impact important sur l'environnement.



Travail de nuit des femmes :

La réponse de l'OFIAMT

Le Comité travail et santé (CTS) nous a fait parvenir la réponse de K. Hug (directeur de l'OFIAMT, Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail) à la lettre qui lui avait été adressée suite à ses récentes déclarations sur le travail de nuit des femmes (voir *La Brèche* No 371, 4 octobre 1986). Nous publions ici cette réponse (voir encart). Une réponse significative et qui indique l'urgence qu'un large mouvement d'opinion s'affirme sur le plan national pour empêcher que l'égalité des droits ne s'installe en Suisse à reculons. Que nos lecteurs/trices en jugent eux mêmes.

"Travail de nuit des femmes
Madame, Monsieur,
(...)

La portée de la protection spéciale des femmes établie par notre législation sur le travail doit être révisée, tout comme l'opportunité de notre engagement international sur le plan du travail de nuit des femmes. Une telle attitude n'est pas nouvelle, et le Conseil fédéral l'a indiqué clairement dans son rapport sur le programme législatif "Egalité des droits entre hommes et femmes" du 26 février 1986. Il a reconnu (chapitre 4.13.2 du rapport) qu'"il existe bien des raisons en faveur de l'abolition de ces dispositions spéciales de protection qui risquent de restreindre les chances des femmes sur le marché du travail."

L'ampleur des révisions envisagées figure également dans ledit rapport. Le cadre ainsi fixé sera respecté et les travaux de révision des dispositions de la Loi sur le travail ont déjà commencé, sous l'égide de la Commission fédérale du travail.

Cette révision, entamée dans l'optique d'assurer l'égalité de traitement entre hommes et femmes, devrait donc permettre d'accorder une protection aux travailleurs et aux travailleuses en tenant compte de leurs besoins respectifs. (...)

Le directeur de l'OFIAMT, K. Hug"

Paradoxe ou pur cynisme? Au moment où la Commission fédérale du travail prend publiquement acte des nombreux effets néfastes du travail de nuit et en équipes¹, le Conseil fédéral estime, lui, qu'"il existe bien des raisons en faveur de l'abolition de ces dispositions spéciales de protection qui risquent de restreindre les chances des femmes sur le marché du travail." Et le directeur de l'OFIAMT de renchérir, cette fois en toute bonne conscience puisque le Conseil fédéral n'invoque aujourd'hui plus la Convention No 89 signée par la Suisse ou fait comme si, au niveau de la révision, tout était déjà joué: mesdames, il est l'heure de renoncer à ces privilèges douteux qui en définitive vous empêchent d'être mises sur un pied d'égalité avec les hommes.

L'égalité à l'envers

Le monde à l'envers. Ou plutôt: l'égalité à la sauce patronale et au goût de la bourgeoisie. Car enfin, si l'égalité des droits invoquée ici était une réelle préoccupation de l'OFIAMT et du Conseil fédéral,

pourquoi l'interdiction du travail de nuit des femmes ne serait-elle pas étendue aux hommes, comme c'est par exemple le cas au Danemark ou en Norvège et comme le demande aussi l'USS?² Le débat au BIT (Bureau international du travail) — annoncé pour 1989 — est comme anticipé: la Suisse entend apparemment jouer un rôle d'avant-garde dans l'abolition (générale?) d'une protection de la santé qui, jusqu'ici était (et doit encore être) considérée comme un acquis, non comme un handicap.

Ceux et celles qui pensaient que la question de l'égalité des droits n'est qu'une question de sexes peuvent voir à la lumière de ce débat qu'il s'agit d'abord et essentiellement d'une question de classes. Le défi lancé aux femmes et au mouvement ouvrier et syndical est clair: saurons-nous empêcher que la bourgeoisie retourne systématiquement la reconnaissance de l'égalité des droits entre femmes et hommes à son avantage, l'invoquant pour supprimer des acquis (âge de la retraite, interdiction du travail de nuit) et l'oubliant dans les cas où elle serait à l'avantage des femmes (salaire, formation professionnelle)?

M. E.

1. Travail de nuit et en équipes. Rapport de la Commission fédérale du travail, novembre 1985.

2. "Nos efforts portent en priorité contre toute nouvelle extension du travail de nuit, en équipe ou du dimanche. Nous le refusons à cause de ses effets négatifs sur le plan social et du point de vue de la santé." Temps de travail et santé. Documents de l'Union syndicale suisse, octobre 1986.

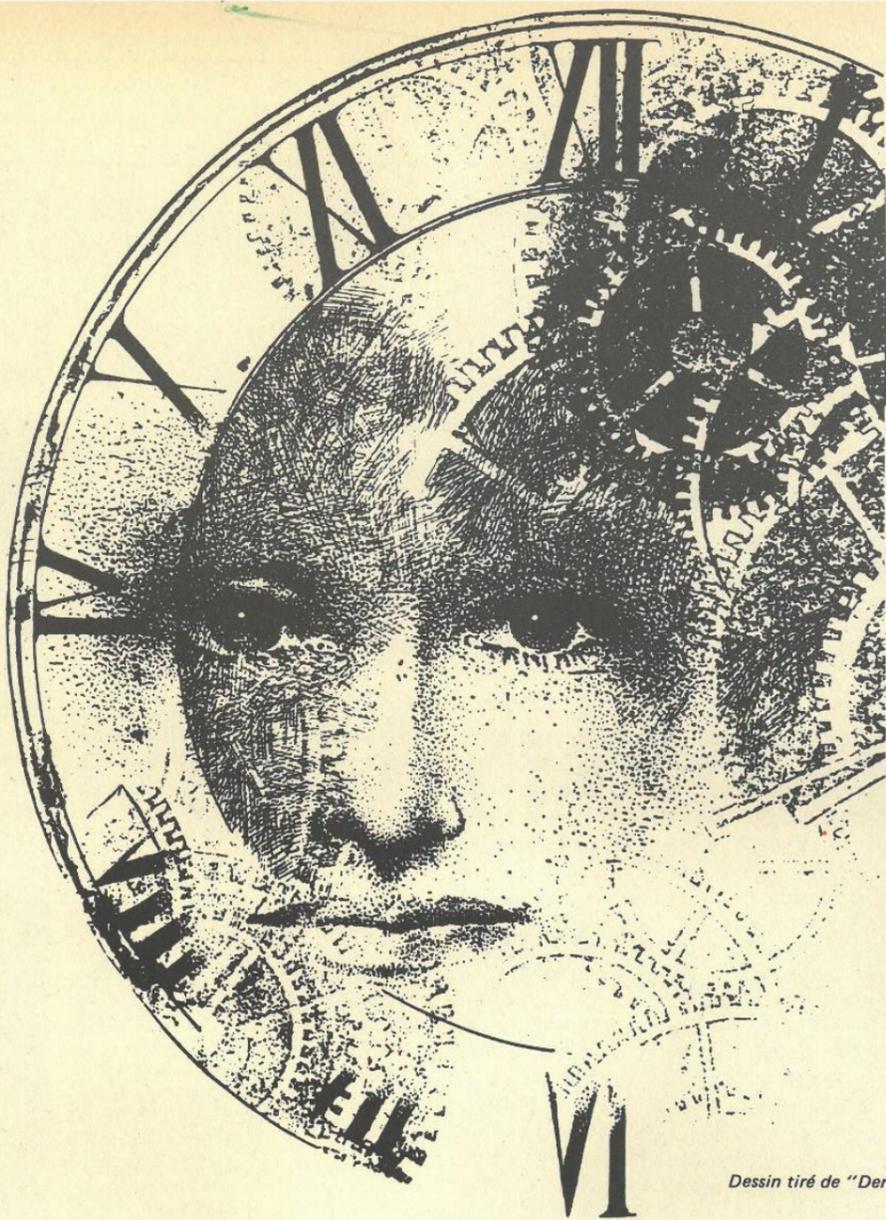
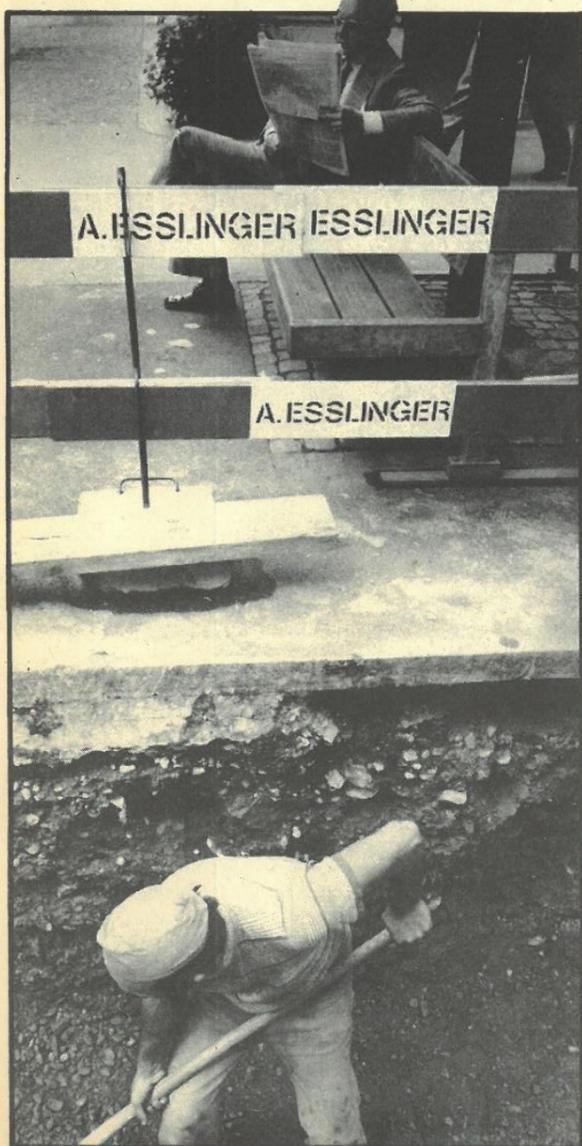
L'offensive patronale pour déréglementer le temps de travail est une véritable contre-offensive qui s'en prend à toutes les réformes — lentes, partielles — instaurées par le mouvement ouvrier pour limiter l'exploitation quotidienne des travailleurs. Un syndicaliste allemand des arts graphiques, Detlef Hensche, le rappelle très justement : "Il y a 150 ans, les patrons envoyaient les enfants à l'usine, soit disant pour les préserver de la déchéance. Quelques décennies plus tard, Bismarck défendait le travail du dimanche sous prétexte de protéger les ouvriers de l'alcoolisme et de l'agitation social-démocrate. Aujourd'hui, ils parlent de changement des valeurs et de nouveaux besoins. Les milieux alternatifs parlent "d'autodétermination" et de "souveraineté sur son temps". Les patrons se mettent à parler de "travail à la mesure". Mais à quelle mesure ? Dans un régime soumis à un pouvoir étranger, comme l'est celui de l'entreprise, les travailleurs et employés n'ont ni liberté, ni autodétermination sans la garantie de normes collectives fixées par la participation et les contrats. Aussi attrayants qu'ils paraissent à première vue, des horaires souples avec bonus d'heures libres ou une diminution du temps de travail sous forme de jours libres conduisent, en pratique, à l'exact opposé de l'autodétermination : la soumission à un pouvoir étranger, au diktat de la production et du profit. Qui prend "librement" ses bonus d'heures libres quand s'exerce toute la pression pour livrer dans les délais ?" (Druck und Papier, 14/1986.)

La "flexibilité du temps de travail" que recherche le patronat consiste, en s'appuyant sur les aspirations de nombreux salariés à une meilleure organisation de leur temps, à retourner à un système d'exploitation individualisé des travailleurs, soit en développant des statuts hors contrats collectifs (les temps partiels, par exemple), soit en augmentant les marges "régulières" qui permettent de déroger aux normes de l'horaire de travail. Après la grève de la métallurgie allemande qui a imposé les 38,5 heures, le patronat de ce secteur a multiplié ces méthodes et le syndicat IG Metall explique quels sont aujourd'hui les objectifs patronaux immédiats : autoriser un horaire légal de neuf heures par jour, élargir la période de travail régulier, autoriser la compensation des semaines où l'horaire a été dépassé sur une très longue période, de six mois voire une année².

La centrale syndicale d'Allemagne fédérale, le Deutscher Gewerkschaftsbund (DGB), soulignait ce printemps les effets de cette politique :

- en 1985, en moyenne annuelle, chaque travailleur a accompli près de 1,7 heure supplémentaire par semaine ;
- en 1979, 11 o/o de tous les salariés étaient touchés par le travail en équipe et 13 o/o par le travail de nuit ;
- en 1984, en moyenne annuelle, 384 000 salariés ont été touchés par les horaires réduits ;
- en 1979, 3,8 o/o des hommes et 32,1 o/o des femmes environ exerçaient un travail à temps partiel.³

Tant au niveau confédéral que dans les plus importantes fédérations syndicales d'Allemagne fédérale (RFA), ce développement de la "flexibilité du temps de travail" suscite des réactions et des oppositions marquées. Qu'en est-il en Suisse ?



Dessin tiré de "Der öffentliche Dienst", No 34/35.

Temps de travail et flexibilité :

DES MILLIONS D'HEURES DE TRAVAIL HORS DES NORMES

Depuis quelques années, le patronat suisse et européen n'a qu'un mot à la bouche : "assouplir" les normes conventionnelles et légales qui régissent les rapports de travail, notamment le temps de travail. Une brochure que vient de publier l'Union syndicale suisse sous le titre Temps de travail et santé¹ permet de mesurer l'ampleur que prend, en Suisse, la "flexibilité du temps de travail". Chaque année, des millions d'heures sont travaillées hors des normes conventionnelles et légales qui sont censées protéger les salariés. Et ces normes, on le sait, sont en Suisse particulièrement dérisoires : la Suisse conserve, depuis des décennies, la palme du temps de travail le plus élevé d'Europe, si ce n'est des pays capitalistes industrialisés !

LA SUISSE TOUJOURS À LA TRAÎNE ?

La même offensive patronale se déroule en Suisse mais, à la différence de la RFA, dans des conditions conventionnelles et légales bien plus défavorables aux salariés. On mesure ici la véritable catastrophe de la "paix du travail" maintenue par les principales directions syndicales.

La brochure Temps de travail et santé de l'Union syndicale suisse (USS) en rappelle les traits les plus saillants. La Suisse, avec ses 45 heures de travail hebdomadaire légales, connaît l'horaire le plus long d'Europe. En 1985, la moyenne du temps de travail effectué était de 43,4 heures. Mais, fait plus significatif encore, "plus de 40 o/o des salariés travaillent encore à raison de 45 heures et plus" (p. 15) ! La répartition est la suivante : 4,8 o/o travaillent moins de 40 heures, 25,5 o/o entre 40 et 43 heures, 29,4 o/o entre 43 et 45 heures et 40,3 o/o 45 heures et plus.

D'où vient ce retard dans la diminution du temps de travail, comparé aux autres pays européens ? La brochure de l'USS montre qu'il s'est creusé entre 1960 et 1980. Alors que l'horaire hebdomadaire était relativement semblable en 1960, il a été réduit en 20 ans de 4 heures en RFA, de 4,4 heures en Angleterre, de 5,3 heures en France, de 8,1 heures en Hollande et de... 1,7 heure en Suisse. Les quinze premières années de cette période, qui ont été celles de la fin de la haute conjoncture, offraient des conditions favorables aux salariés pour revendiquer et obtenir une diminution du temps de travail. Les syndicats suisses, enclavés dans

la paix du travail et la collaboration de classe (qu'on se souvienne du "non" syndical à l'initiative 40 heures) n'ont même pas profité de cette situation ! Le prix payé aujourd'hui ressort de cette comparaison :

Heures de travail annuelles (état 1982)				
Japon	Suisse	USA	Hollande	Angleterre
2101	2044	1904	1840	1833
Danemark	France	RFA	Belgique	
1832	1801	1773	1756	

A quoi il faut ajouter que la Suisse connaît l'âge de la retraite le plus tardif d'Europe (65 ans pour les hommes, 62 ans pour les femmes).

Mais l'indice le plus clair de l'énorme avantage concurrentiel qu'en retire le patronat suisse face aux autres pays capitalistes industrialisés apparaît lorsqu'on compare le rendement par heure de travail. La Suisse, avec 15,17 francs du produit intérieur brut produits par heure de travail bat tous les records. Elle est suivie par les USA, la RFA et la France. Même les Japonais n'en sont qu'à 9,49 francs par heure (chiffres pour 1981). La brochure de l'USS conclut avec raison : "En résumé, on peut exprimer de la manière suivante la situation de la Suisse comparée aux autres pays : en Suisse, les travailleurs travaillent plus longtemps que

leurs collègues à l'étranger et leur rendement par unité de temps est supérieur." (p. 17)

Mais si les normes conventionnelles et légales qui limitent la durée du travail sont, en Suisse, à la traîne, l'offensive patronale pour déroger à ce minimum du minimum légal est en revanche tout aussi forte qu'ailleurs. Dans ce domaine, la Suisse n'est pas à la traîne du tout ! (cf. encart)

QUELQUES DONNÉES

Voici ce qu'en dit la brochure de l'USS :

* "En 1985, 100 000 salariés d'entreprises industrielles travaillaient hors des horaires normaux (...) On ne dispose d'aucune information à ce sujet en dehors du secteur industriel, mais on estime qu'en Suisse, le travail en équipe ou de nuit touche au total plus de 400 000 salariés." (p. 31)

* "Dans la métallurgie et l'industrie des machines, par exemple, il faut déjà accomplir plus de 282 heures supplémentaires pour que la statistique de l'OFIAMT commence à les enregistrer." (p. 27)

* "Selon les données de l'OFIAMT, plus de 10 000 salariés d'entreprises industrielles travaillaient le dimanche en 1985. On ne dispose d'aucune donnée dans le secteur des services et pour le travail du samedi. Si le nombre de travailleurs du dimanche est resté stable au cours des dernières années, de fortes différences se manifestent selon les branches. Les autorisations accordées pour le travail du dimanche ont augmenté, entre 1984 et 1985, de 9 o/o dans le textile, de 12 o/o même dans la chimie, tandis qu'elles diminuaient de 25 o/o dans les arts graphiques." (p. 37)

* L'accroissement du travail à temps partiel, pour les femmes avant tout, est enfin patent :

Travailleurs/euses à temps partiel en Suisse (p. 13)

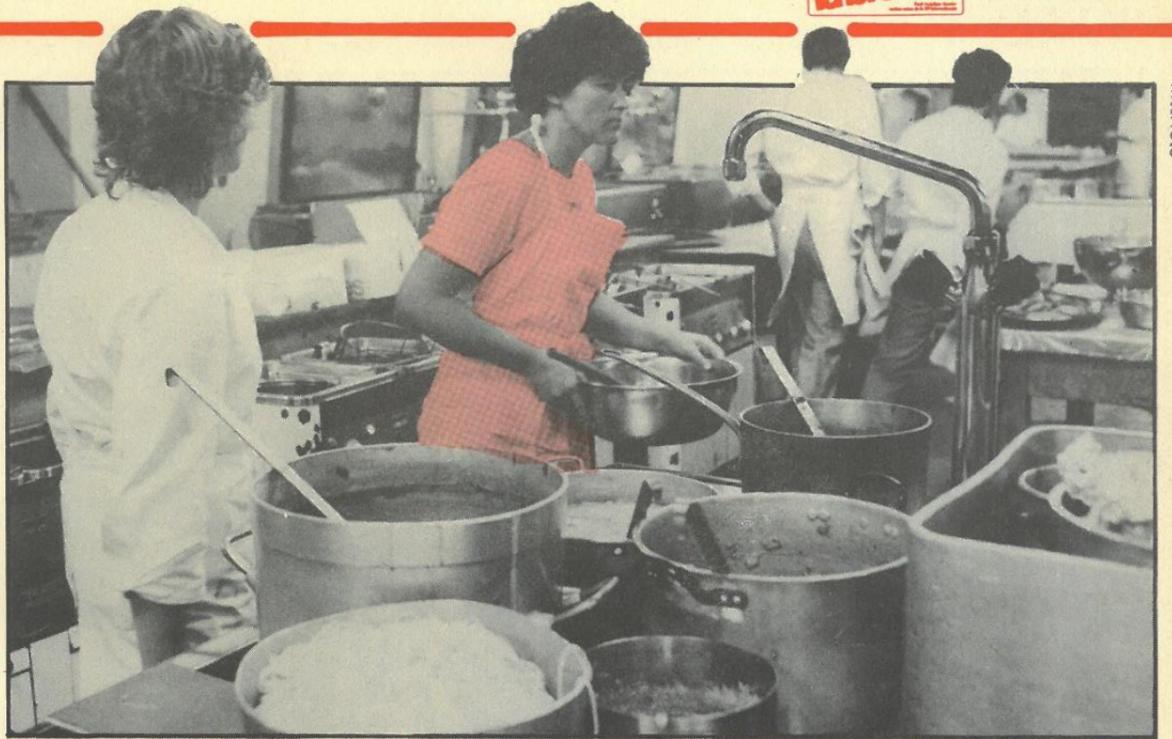
	Total	Femmes	Hommes
1950	191 000	190 000	1 000
1960	213 000	171 000	42 000
1970	365 000	287 000	78 000
1980	448 000	363 000	86 000

En cumulant ces différents indices, on obtient une approximation des plus révélatrices : un bon 20 o/o des salariés de Suisse travaillent hors des normes conventionnelles, dans un pays où, déjà, 40 o/o d'entre eux travaillent encore 45 heures et plus ! Ces deux pourcentages ne peuvent toutefois être cumulés, les uns pouvant fort bien se recouper avec les autres. Mais la tendance est manifeste : une très forte proportion de salarié(e)s ne sont pas couvert(e)s par les dispositions conventionnelles ou légales qui limitent le temps de travail — et donc leur exploitation. Ajoutons enfin que les syndicats sont faibles ou inexistant dans bien des secteurs, et on commencera à mesurer les prodigieux avantages que le patronat retire de la "paix du travail" !

Dans le texte déjà cité du DGB, le syndicat allemand soulignait que "la flexibilité du temps de travail vise aussi à miner d'importantes normes de protection des contrats collectifs (...) La menace pèse de voir les conditions qui fixent le contrat individuel de travail toujours moins garanties par des normes minimales, contractuelles ou légales, avec pour effet une soumission croissante du travailleur à son patron." On peut affirmer, sans trop d'exagération, que ce minimum est déjà largement entamé en Suisse.

LES 35 HEURES, UN OBJECTIF IMPÉRATIF

La brochure de l'USS rappelle que la célèbre formule "huit heures de travail — huit heures de loisirs — huit heures de repos" est loin d'être réalisée. Elle conclut que l'objectif prioritaire est la semaine de 40 heures, comme premier pas vers les 35 heures.



Plus de 40 o/o des salarié(e)s travaillent entre 45 heures et plus.

Mais c'est un secret de polichinelle que même cet objectif élémentaire ne fait pas l'unanimité dans l'Union syndicale suisse ! Les débats de son prochain Congrès, en novembre, montreront jusqu'où l'USS et ses fédérations sont prêtes à s'engager — ou justement à ne pas s'engager — pour faire appliquer leur revendication... "prioritaire" depuis les années trente ! La FTMH (syndicat de la métallurgie) a depuis longtemps considéré avec scepticisme — si ce n'est boycotté — une diminution légale du temps de travail à 40 heures. Dans la fonction publique, la grande manifestation de 30 000 fonctionnaires à Berne, en 1982, n'a pas été suivie d'une mobilisation systématique pour arracher les 40 heures. Et on ne peut pas dire que l'initiative 40 heures de l'USS, encore pendante, fasse l'objet d'une campagne active des syndicats !

Devant l'extension des "horaires flexibles" sous toutes leurs formes (travail à temps partiel, de nuit ou en équipe, travail du samedi et du dimanche, heures supplémentaires, etc.), seule une mobilisation d'ampleur pour diminuer l'horaire hebdomadaire légal peut créer une contre-tendance à l'offensive patronale. Les syndicats suisses, qui ont toujours présenté le "réalisme" de leur modération comme un gage d'une diminution du temps de travail avec maintien du salaire, sont en train d'avaloir une énorme coulèuvre : l'extension massive des postes à temps partiel et des statuts hors convention (dispensés des couvertures sociales notamment) revient dans les faits à une diminution du temps de travail avec perte de salaire, dans le pays qui affiche le plus haut rendement par heure de travail ! Seule une diminution substantielle de l'horaire normal, conventionnel et légal, permet de maintenir le niveau des salaires. Mais à cet argument s'en ajoute un autre, plus décisif encore : toutes les dérogations et dérèglementations de l'horaire de travail se font en fonction de l'horaire "normal" (quotidien, hebdomadaire ou annuel). Plus celui-ci fixe des limites étroites, plus il sera possible de s'opposer aux manœuvres de "flexibilité du temps de travail". La résistance à l'introduction de l'horaire de nuit pour les femmes dans l'horlogerie en est un exemple.

DES NORMES CONVENTIONNELLES

Les bonzes syndicaux qui se targuent de réalisme feraient bien de méditer quelque peu ces affirmations de l'IG Metall, qu'ils qualifieraient sans doute de "gauchistes" sous nos latitudes :

"La semaine de 35 heures est et reste l'objectif prioritaire le plus important pour une politique contractuelle qualitative. Plus l'horaire hebdomadaire régulier est court, plus les travailleurs manifestent de l'intérêt à disposer et répartir ce temps selon leurs besoins (...) L'intérêt de l'entreprise est avant tout orienté sur des horaires adaptés aux fluctuations de la production, en accroissant le temps d'utilisation des machines pour abaisser les coûts du capital et accroître la production pour le même capital engagé (...) L'intérêt des travailleurs au contraire est d'avoir un horaire réglé et planifiable, prévisible sur une longue période. Pour certaines catégories de travailleurs (âgés, parents d'enfants en bas âge, par exemple), les conditions de vie deviennent le facteur déterminant de l'organisation et de la répartition de leur temps de travail (par exemple commencer plus tard, allonger les week-ends, terminer plus tôt). C'est pourquoi, l'intérêt des travailleurs est d'avoir des normes conventionnelles qui fixent les points limites à l'intérieur desquels l'horaire peut varier et être flexible, et qui garantissent surtout des possibilités d'adaptation selon leurs intérêts."²

A l'encontre de toute la propagande qui oppose l'aménagement individuel des horaires aux "normes rigides" légales et conventionnelles, les travailleurs et leurs organisations ont justement tout intérêt à défendre des normes collectives contraignantes pour le patronat, car elles sont la seule garantie réelle d'aménagements individuels des horaires dont les travailleurs ne fassent pas les frais.

Le fort accroissement de la productivité et de l'intensité du travail, dont témoigne le haut rendement par heure, place dès aujourd'hui la barre de la "norme minimale" non pas à 40 mais à 35 heures. Non plus la journée de huit heures mais la journée de sept heures, cinq jours par semaine.

Telle est la position défendue par le DGB, qui fixe clairement les "points limites" à l'intérieur desquels il accepte de discuter de la "flexibilité du temps de travail" :

* "L'objectif principal des années à venir est la réalisation de la semaine de 35 heures avec maintien du salaire et la retraite anticipée à 58 ans, sur demande volontaire et avec toutes les garanties matérielles."

* "La semaine de 5 jours, largement établie dans les contrats, doit être fixée comme norme, hors du dimanche et du samedi libres. Le travail du samedi doit être limité au strict indispensable. Les syndicats rejettent de même les formes de flexibilité du temps de travail comme le job-sharing, le travail à temps partiel variable ou le travail à la demande (système KAPOVAZ)."³

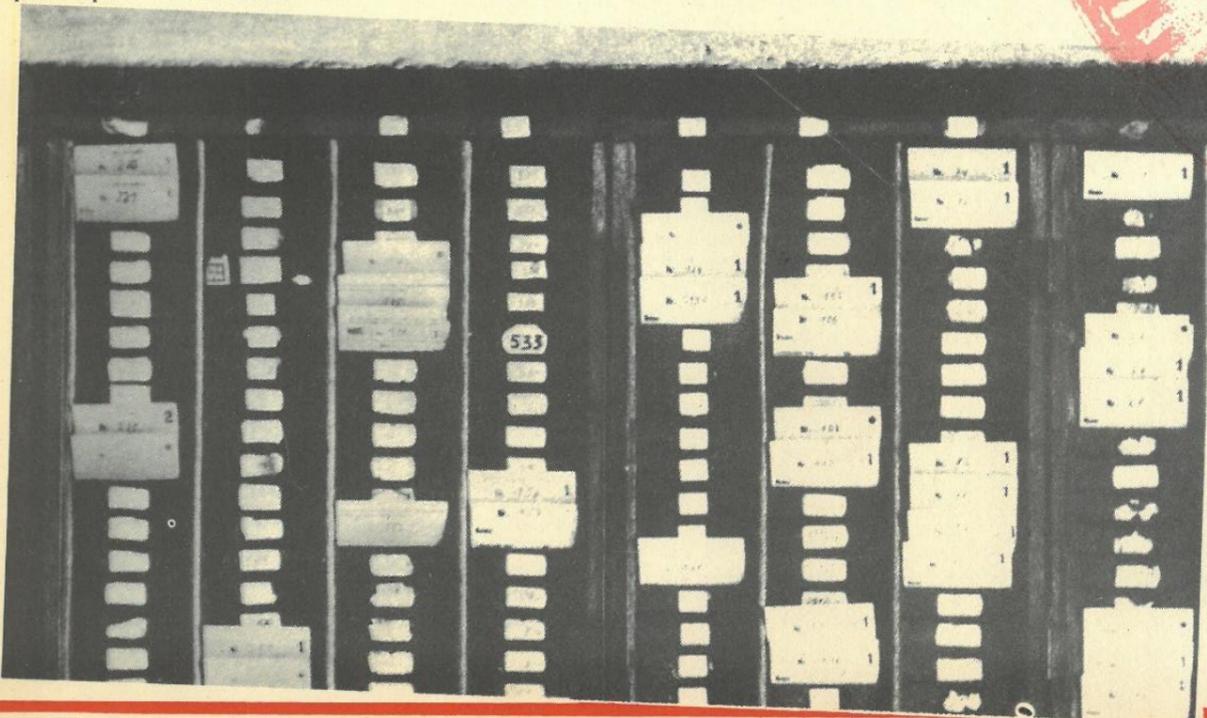
Dans les syndicats suisses, ces derniers temps, plusieurs voix se sont élevées dans le même sens. La brochure *Temps de travail et santé* (bien qu'elle ne fixe ni la barre des 35 heures, ni celle de la semaine de 5 jours), comporte bien des arguments dans ce sens, y compris sur les revendications immédiates concernant les différentes formes de "travail flexible". Le syndicat de la chimie, FTCP, vient d'adopter une résolution, le 13 septembre, s'opposant à la flexibilité du temps de travail (notamment au "travail à la demande") et revendiquant l'intégration aux conventions collectives de toutes les formes de travail à temps partiel. Dans le Syndicat des services publics, la "Charte sur le temps de travail" qui fait l'objet d'un débat depuis son dernier congrès est critiquée par des membres qui proposent un autre texte, également opposé aux formes de flexibilité du temps de travail. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces différentes propositions. Dans l'immédiat, on jugera au prochain congrès de l'USS des pas qui seront faits pour opposer à la stratégie patronale un minimum de résistance collective des salarié(e)s.

M. Rivière

1. *Temps de travail et santé*. Publié par l'Union syndicale suisse. Cette brochure, qui contient un utile matériel de référence, peut être obtenue pour 5 francs à l'USS, 61, Monbijoustrasse, 3000 Berne.

2. *Arbeitszeitflexibilisierung und Arbeitnehmerinteressen* — Positionspapier der IG Metall (Materialien zur Arbeitsdiskussion), No 2/86.

3. *Informations-Dienst* du DGB, 9 avril 1986.



Aménagement de la
vallée du Flon à Lausanne :

L'ÉCHEC DES PROMOTEURS

Le 12 octobre les Lausannois/ses repoussaient le plan d'extension de la Vallée du Flon présenté par la commune. Vaste quartier en plein cœur de la ville actuellement occupé par des dépôts et des petites entreprises industrielles, la vallée du Flon représente un élément de taille pour l'aménagement futur du centre de Lausanne. Le plan de la commune se résumait à garantir au promoteur-promoteur (Compagnie Immobilière Lausanne-Ouchy SA) le rendement maximum de ses terrains : construction d'un monstre centre commercial, 2000 places de parc, accroissement de la circulation et renoncement à des logements au profit de bureaux et de locaux industriels. Un comité d'opposition s'est activement battu contre ce projet. La Brèche en a discuté avec Urs Zuppinger, membre de l'APAHF (Association pour un aménagement harmonieux du Flon) et militant du PSO, actif dès le début dans cette lutte.

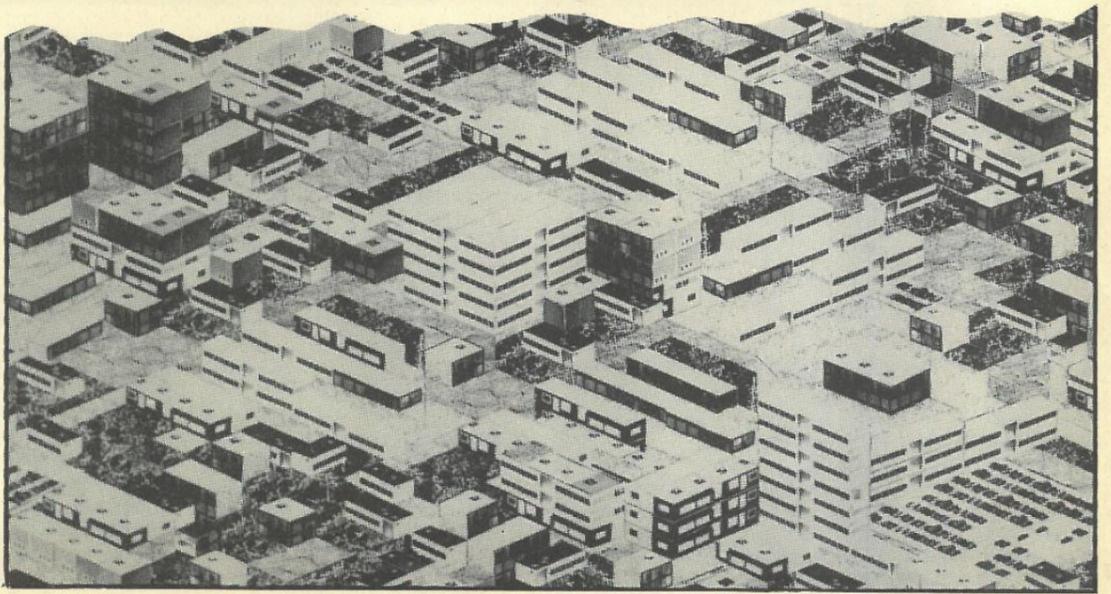
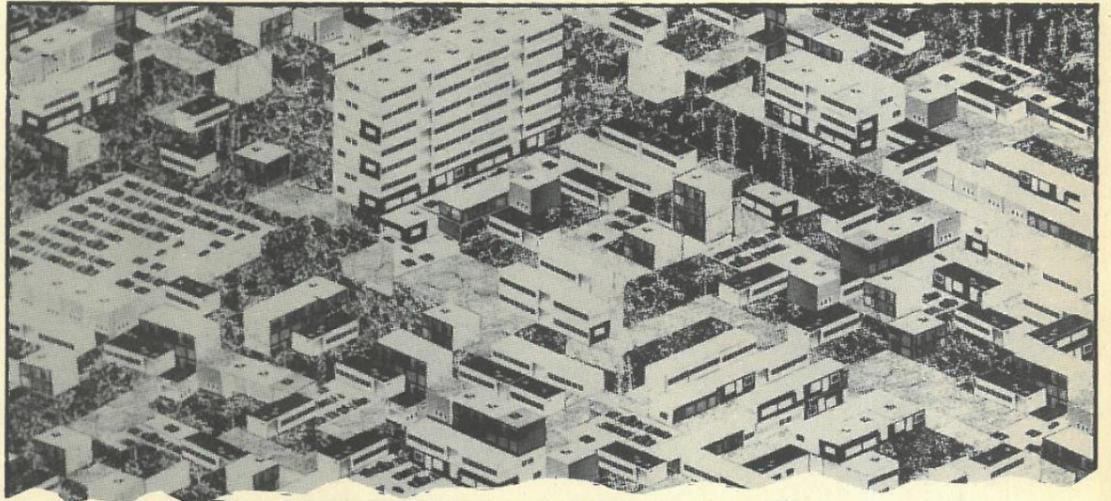
La Brèche : Cela fait deux ans que tu participes activement à l'opposition au plan d'extension de la vallée du Flon. Quelle est l'importance de ce genre de lutte ?

Urs Zuppinger : Dès le début, le PSO a décidé de participer à la mobilisation contre ce plan d'extension. L'année passée, au moment où le plan était mis à l'enquête, nous avons publié une brochure (voir publicité ci-dessous) qui développe notre point de vue sur l'urbanisme.

Il serait faux de voir une séparation entre la lutte des salarié(e)s sur les lieux de travail, dans les syndicats, etc. et les luttes sur les questions urbaines. La ville est l'endroit où vivent les salarié(e)s.

Il est donc extrêmement important que le mouvement ouvrier s'engage également sur ce terrain.

Le projet du Flon nous interpellait tout particulièrement car il représente la pièce maîtresse de l'urbanisme lausannois actuel. Pour au moins deux raisons. D'une part, c'est une zone située à côté du centre urbain et qui pourrait facilement le compléter; une zone également où les transports publics peuvent être développés. Il n'y a aucune autre ville en Suisse qui dispose d'un pareil territoire pour repenser son urbanisme. C'est une chance extraordinaire à ne pas gaspiller! Et d'autre part pour une raison politique. A Lausanne, ces derniers temps, les autorités et les promoteurs engagent des moyens



de plus en plus considérables pour faire aboutir des plans d'urbanisme contestés. L'enjeu du projet du Flon était aussi de contrer ces campagnes agressives des promoteurs et de leurs complices et de montrer ainsi que les opposants à l'urbanisme officiel des autorités peuvent tenir tête aux campagnes conjointes des pouvoirs publics et des promoteurs. Même si nos moyens sont nettement plus modestes. Conscient de ces deux enjeux, je savais depuis deux ans que la bataille sur le Flon était essentielle pour l'avenir des "luttes urbaines" lausannoises.

*** Au départ, les chances de succès de l'opposition au plan étaient plutôt minces. Comment l'opposition s'est-elle organisée ?**

— Dès la mise à l'enquête du plan à la fin 1984, nous avons mis sur pied l'APAHF dans le but de réunir un maximum de gens et de parvenir à une lutte unitaire. Nous nous attendions en effet à une tâche très difficile, notamment en raison de l'état actuel d'aménagement de l'endroit. C'est une zone industrielle très mal entretenue, en contrebasse par rapport à la ville. Il est clair qu'il faut faire quelque chose à cet endroit. Le risque existait que l'opinion publique accepte le projet communal comme un moindre mal. Pour éviter cette réaction, nous avons élaboré, dans le cadre de l'association, des contre-propositions.

Le projet est ensuite passé devant le Conseil communal (législatif) où la droite, favorable au plan, dispose de la majorité grâce à l'Action nationale, qui, encore un jour avant la prise de décision, semblait hostile au plan. En réalité, lors du vote au Conseil communal, l'Action nationale a soutenu à l'unanimité le projet officiel qui a ainsi été accepté. Cela montre jusqu'où va "l'écologie" de ce parti...

On espérait à l'APAHF que le plan soit rejeté par le législatif, car nous étions pessimistes sur le succès

d'un référendum. Du reste les radicaux, grands supporters du projet, ont eux-mêmes proposé le référendum spontané, étant persuadés que la population plébisciterait leur plan.

Dès l'acceptation du projet, nous avons réuni un comité d'opposition très large (PS, ASV, POP et GPE). Comme prévu, la commune et le comité de soutien ont évidemment mis en branle des moyens considérables pour défendre leur plan devant l'opinion. Cependant les gens ont très vite remarqué l'importance de l'enjeu. Contrairement à ce qu'on pouvait penser, vu la faible attractivité de l'endroit et la complexité des questions d'urbanisme, la population a saisi que le projet officiel gaspillait la grande chance de l'urbanisme lausannois. C'est intéressant de le souligner car cela montre que c'est un domaine sensible, un domaine suscitant intérêt et réflexion. On croit trop souvent qu'en matière d'urbanisme la population se bat uniquement pour protéger des monuments. Le Flon montre que les gens peuvent se battre pour un autre urbanisme et que les technocrates n'ont pas à se substituer aux prises de position démocratiques de la population. Il ne faut pas l'oublier pour la suite des événements.

*** Finalement la population a voté à 54,7 o/o contre le projet du Flon et a ainsi suivi le comité d'opposition. Quels sont les éléments ayant joué positivement dans ce sens et que va-t-il se passer maintenant ?**

— Le fait que nous ayons agi très tôt, et de manière unitaire, a sans aucun doute joué un rôle positif dans le mûrissement de la question. Cette large unité — du GPE jusqu'aux PSO et ASV sans oublier le PS et le POP — a eu un impact autrement plus grand que si seul un petit groupe était entré en action. Ceci nous a valu une crédibilité certaine auprès de la population.

Le PS a par ailleurs fait un travail intelligent. Ses municipaux ont officiellement annoncé avant la votation populaire qu'ils étaient contre le projet. Ils ont donc rompu la collégialité, ce qui en tant que tel est intéressant. Remarquons toutefois que deux municipaux socialistes sur trois n'étaient pas membres de l'exécutif au moment où celui-ci avait approuvé le plan. Leur "rupture collégiale" s'en trouvait donc facilitée.

Il s'agit maintenant de continuer car, nous l'avons toujours souligné, "la grande chance de l'urbanisme lausannois" doit être réalisée rapidement. Le résultat positif de la votation augmente nos possibilités pour poursuivre l'action. Mais la question reste : comment contraindre le propriétaire (Compagnie Immobilière Lausanne-Ouchy SA) à remettre l'aménagement du secteur sur le métier. Dans ce sens, la mobilisation et le plus large débat public demeurent indispensables.

Propos recueillis par
Pietro Boschetti

CAPITALISME ET CRISE

Chômage : MAUVAIS POUR LA SANTÉ

La perte de l'emploi ne signifie pas seulement chute du revenu et angoisse devant l'avenir. Le chômage, en plus de ses conséquences matérielles, provoque une détérioration mesurable de l'état de santé mentale chez un individu sur cinq. C'est une étude canadienne qui le montre en soulignant que, dans la majorité des cas, un chômage de longue durée constitue un véritable traumatisme. En Angleterre, par exemple, des comparaisons entre chômeurs et personnes employées révèlent qu'hypertension et problèmes cardio-vasculaires sont nettement plus fréquents chez les gens au chômage. Le taux de mortalité de ces derniers est de 36 o/o plus élevé que celui des personnes employées. Identique observation concernant les épou-

ses des chômeurs qui meurent également plus vite que les femmes d'actifs. Parmi les chômeurs, les plus exposés au point de vue santé sont les soutiens de familles, les personnes âgées de plus de 40 ans et les chefs de familles nombreuses. Les sans-emploi non traumatisés et en bonne santé — un sur vingt — se trouvent être ceux qui ont réussi à s'investir dans une activité non lucrative mais enrichissante. Ils ont ainsi une activité régulière, des objectifs, et gardent des contacts sociaux à l'extérieur de la famille.

Dernière précision : d'après l'OCDE, les 24 pays membres de l'organisation devraient compter, en 1987, 31 millions de demandeurs d'emplois, soit 8,25 o/o de la population active.

Burke



Le PSO Vaud a publié cette brochure sur l'urbanisme. On peut l'obtenir pour Fr. 4.— à l'adresse suivante : PSO, 3, rue Chaucau, 1003 Lausanne.

France :

L'expulsion-déportation de cent un Maliens, le 18 octobre, ne constitue pas une bavure. Elle traduit, dans la logique policière, les lois Pasqua-Pandraud adoptées dans le secret de l'été et mises en application avec le maximum de rigueur. Tant pis si, légalement, on ne peut pas placer quelqu'un de force dans un avion. La procédure d'urgence de la nouvelle législation permet que toutes ces "broutilles" ne soient traitées qu'a posteriori. Une fois les immigrés concernés à des milliers de kilomètres.

D'aucuns ont pu croire — ou faire semblant de croire — que ces lois ne seraient pas appliquées, que ce gouvernement se contenterait de gesticulations sans modifier substantiellement sa pratique quotidienne. Il n'en est malheureusement rien. Le discours se fait à présent réalité. On assiste réellement à l'émergence d'une politique d'exclusion. Cette dernière va se traduire par un bouleversement du statut de l'immigration. A travers lui, il s'agit de déstabiliser profondément, radicalement, la place que les immigrés ont pu prendre dans ce pays, par leur travail et leurs luttes. Ce dont témoigne la discussion prochaine par le Conseil des ministres, du projet de loi portant réforme du Code de la nationalité comme la volonté de réduire drastiquement le droit d'asile.

La sale guerre de Pasqua

La rafle des Maliens du foyer Soudantia-Keïta à Rosny-sous-Bois prend ainsi tout son sens. Elle résonne comme le coup de gong d'une bataille à engager très vite. Car quel est le sens de la réforme du Code de la nationalité? Disons-le sans ambages, la hâte du gouvernement à vouloir "créer des étrangers en France" reflète sa volonté de faire la guerre aux immigrés et, pour cela, de réduire leurs possibilités d'acquérir la nationalité française.

Durant toute la période où la France avait besoin de bras pour travailler ou faire la guerre, les frontières demeuraient ouvertes. On naturalisa plus facilement ceux qui se voyaient appelés à payer de leur sang la gloire de la France "éternelle".

Confrontés à la crise économique, les possédants décidèrent le blocage de l'immigration, réorientant du même coup leur politique globale à l'égard des étrangers. Et ce, avec d'autant plus de détermination qu'apparut bientôt au grand jour l'existence d'une jeunesse issue de l'immigration. Ceux qui avaient fait entrer les immigrés pour disposer d'une main-d'œuvre bon marché et malléable ne désiraient pas s'embarasser de jeunes qui, non contents de vivre ici, osent réclamer des droits et se battre contre les discriminations dont ils sont l'objet.

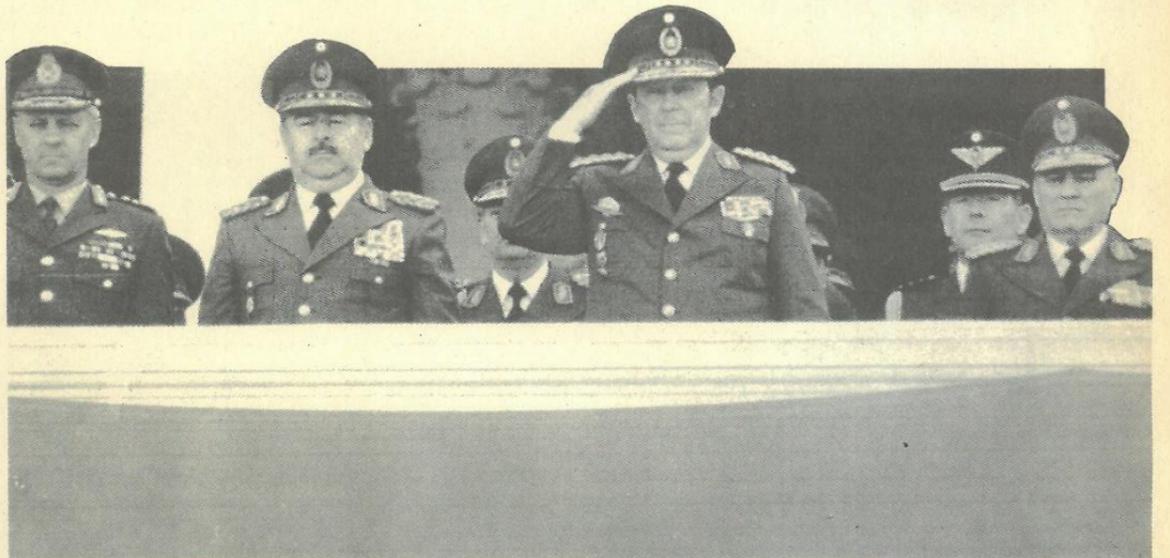
C'est là que réside le secret de la réforme du Code de la nationalité. On ne saurait y voir la préoccupation d'un "libre choix sans automaticité" de la nationalité.

Le seul choix appartiendra aux autorités françaises qui pourront décider combien de jeunes — ou de moins jeunes — pourront passer au travers des multiples filtres et barrières érigés sur le chemin de l'acquisition de la citoyenneté française. L'adoption du nouveau Code permettra la mise en place d'un système opérant le tri, puis l'expulsion de ceux qui seraient indésirables. On le voit, la combinaison de telles dispositions avec les lois Pasqua-Pandraud va aboutir à tisser une véritable toile d'araignée sur l'immigration. La déchirer devient dès lors l'enjeu réel des mobilisations en cours et à venir.

Albert Solal

Paraguay :

PAYS EMMURÉ



Le général Stroessner (au milieu), dictateur du Paraguay depuis plus de trente ans.

Depuis plus de trente ans, le général Stroessner règne en maître sur le Paraguay. Disparitions, détentions, tortures sont érigées en pratique de gouvernement. Mais les jours du dictateur pourraient bien être comptés.

Stroessner ne dispose plus, depuis quelques années, d'une très grande marge de manœuvre et la grogne se fait entendre jusque dans les rangs de ses fidèles. Dans son parti, le parti Colorado, face aux "militants" qui lui sont indéfectuellement attachés, les "traditionalistes" remettent en cause sa domination absolue et verraient d'un bon œil son remplacement à l'issue de son mandat actuel, en 1988. Les milieux d'affaires ne lui manifestent plus la même confiance. Mais les ennuis du dictateur ont vraiment commencé au moment de ses trente ans de règne.

Lors de sa septième réélection, en février 1983, une quinzaine d'exilés ont tenté de revenir pour dénoncer la manœuvre, tandis que plusieurs partis de l'opposition modérée appelaient à l'abstention en dénonçant la farce. En février 1984, deux mille personnes ont manifesté dans les rues d'Asuncion. Enfin, et surtout, le mécontentement social grandit, au fur et à mesure que la crise économique s'approfondit.

La crise s'approfondit

En effet, Stroessner ne peut plus compter sur la prospérité artificielle qu'a apportée au pays, entre 1977 et 1982, la construction du barrage d'Itaipu, à la frontière avec le Brésil. Le projet de barrage paraguay-argentin de Yacireta, qui devait prendre la relève, semble en panne. Les cours du soja et du coton, produits sur lesquels était fondé en grande partie l'excédent du commerce extérieur, ont sérieusement baissé. D'où l'inquiétude de l'oligarchie foncière. Mais la crise économique a surtout donné naissance au mécontentement de toute une nouvelle couche de la bourgeoisie, née avec les années de prospérité, qui ne se satisfait plus du clientélisme du régime. C'est en partie de ce secteur que le journal interdit, *ABC Color*, s'est fait l'écho.

Néanmoins, l'élément le plus important provient des effets en retour du projet mégalo-mane d'Itaipu. Non seulement plusieurs dizaines de milliers d'ouvriers et d'employés des services annexes se retrouvent désormais au chômage, mais le déboisement, l'expulsion des petits paysans de leur terre, la concentra-

tion de nouvelles latifundias et la domination accrue de l'économie brésilienne ont entraîné dans les départements du nord-est, Alto-Parana et Canindeyu, une situation sociale explosive. Au cours des dernières années, plusieurs propriétés, appartenant à des firmes privées, à des latifundistes paraguayens ou brésiliens, ont été occupées par des centaines de familles paysannes sans terre. Depuis 1984, selon Amnesty International, la répression s'est faite sélective, et touche essentiellement les responsables des communautés, chargés de négocier la légalisation de ces occupations avec les autorités, en particulier l'Institut du bien-être rural. Elle frappe également ceux qui les conseillent ou les soutiennent. C'est ainsi que Heriberto Alegre Ortiz, un avocat qui aidait des paysans impliqués dans un conflit foncier, a été détenu de septembre 1985 à juin 1986. Le gouvernement allie intimidations légales et répression violente contre les mouvements paysans. Plusieurs d'entre eux sont détenus pour une durée indéterminée, leurs bâtiments et leurs récoltes souvent incendiés.

Cependant, c'est peut-être dans le secteur paysan, le plus durement touché par la crise économique, que commence le plus nettement à se

recomposer, très lentement toutefois, les bases d'un mouvement populaire. En juillet 1985, plus de quatre mille paysans se sont rassemblés à Caaguazu pour discuter du problème de la terre. En ville, un mouvement syndical indépendant tente de se reconstituer, en marge du syndicat officiel, la Centrale des travailleurs paraguayens.

Lente recomposition

Mais aucune alternative populaire à Stroessner ne semble à l'ordre du jour. Quatre partis d'opposition, le Parti libéral radical authentique (PLRA), le Parti révolutionnaire fébrériste (PRF), membre de l'Internationale socialiste, le Mouvement populaire colorado (MOPOCO)¹, et enfin la Démocratie chrétienne, ont conclu en 1979 un accord national prévoyant une transition pacifique vers un régime démocratique. Toutefois, cet accord ne comprend pas le Parti communiste, toujours interdit, comme il ne comporte aucun projet associant les organisations populaires. Plus encore, plusieurs de ses dirigeants n'excluent pas une démocratisation du parti Colorado.

Ce que les Etats-Unis, pressés de concocter un "stroessnerisme" sans Stroessner avant qu'il ne soit trop tard, verraient évidemment d'un fort bon œil.

Sophie Joanny

1. MOPOCO : scission antidictatoriale du parti Colorado, née en 1953.





Pologne :

UNE NOUVELLE DONNE?

Le 11 septembre dernier, le général Jaruzelski libère les prisonniers de Solidarność et annonce la création d'un Conseil consultatif largement ouvert à l'opposition légale. Il prétend que le régime est assez fort pour réaliser l'accord, le dialogue national.

Le 30 septembre, Solidarność communique qu'il quittera la clandestinité pour agir au grand jour. "C'est dans ce but que je constitue un conseil provisoire du syndicat indépendant et autogéré Solidarność (...)", annonce Lech Walesa, président du syndicat.

La société polonaise est sortie des tourments de la période contre-révolutionnaire. Elle attend des réalisations, des succès. La classe ouvrière attend une amélioration de sa condition. En outre, même affaibli, Solidarność a imposé l'existence d'une expression indépendante de la société.

Cette expression indépendante va au-delà de strictes frontières syndicales quand bien même la hiérarchie catholique ne ménage pas ses efforts pour contenir sa dynamique. De ce point de vue, Solidarność a obtenu une victoire sur la politique de la chiourme, qui étouffe toute voix critique.

Les limites de la politique de Jaruzelski furent telles qu'au sein même des services de sécurité la démoralisation s'est exprimée comme l'indiquait une interview donnée par un inspecteur de la sécurité au journal clandestin *Biuletyn Dolnoslaski* No 7 - 1985¹.

Pour réussir, le coup d'Etat devait prendre appui sur les secteurs les plus conservateurs, revanchards, des appareils au pouvoir. Ces secteurs de la bureaucratie, par intérêt particulier, s'opposent ou freinent toute réforme, même celles qui apparaissent nécessaires à la survie de la bureaucratie dans son ensemble.

Le régime a donc besoin d'établir un nouvel équilibre pour tenter de réussir la normalisation. La volonté d'atteindre cet objectif explique la recherche systématique d'une collaboration avec la hiérarchie de l'Eglise (voir encart).

Quelques chiffres exposent mieux qu'un long développement les concessions du régime. Entre 1945 et 1970, 1357 autorisations de construire des églises ont été accordées. Ce nombre s'est élevé à 1072 durant la décennie 1971-1981. A ce jour 1200 églises sont en construction dans le pays. Dans le diocèse de Varsovie, on compte une église pour 2800 catholiques. Le diocèse de Rome en compte une pour 4500². En échange de ces facilités, l'Eglise doit mettre au pas ses prêtres ouvriers, décourager l'opposition ouvrière.

Le régime de Jaruzelski est conscient que la condition ouvrière connaîtra une nouvelle détérioration dans les années à venir. Nombre d'observateurs internationaux³ estiment d'ores et déjà que la croissance sera insuffisante pour empêcher le mécontentement populaire et s'inquiètent d'un éventuel soulèvement social dans les années à venir. Sombre tableau pour un régime qui compte sur le crédit international pour redresser la barre...

Accordant l'amnistie d'une main, la promesse d'un conseil consultatif

de l'autre, le pouvoir essaie de diviser Solidarność et d'isoler les secteurs les plus activistes de la classe ouvrière. Dans ce dessein, la hiérarchie de l'Eglise peut lui être une aide. L'objectif étant de regrouper autour du régime une partie de l'opposition afin de lui faire partager la responsabilité des décisions économiques impopulaires que le régime appliquera.

Quelques indications

Dans un précédent numéro de *La Brèche* (No 362, 26 avril 1986), nous avons communiqué les résultats d'un sondage de sociologues de Poznan qui rendait compte du degré d'adhésion des travailleurs aux idéaux de Solidarność. A Cracovie, un Institut indépendant d'étude de l'opinion, affilié à Solidarność⁴ a récemment effectué deux sondages auprès de respectivement 500 et 600 travailleurs de grands centres industriels. Ces sondages portent sur les conditions de vie des travailleurs et leur attitude à l'égard de Solidarność. En voici quelques résultats :

Plus de 53 o/o des personnes interviewées ont un revenu net inférieur au minimum social. Près de 57 o/o d'entre eux constatent une dégradation de leur alimentation, qui prend pour 13 o/o des interviewés des proportions telles qu'ils manquent de produits de base élémentaires.

80 o/o des personnes interviewées affirment soutenir Solidarność. Ils sont 33 o/o à considérer que les manifestations de rue constituent un moyen de lutte adéquat. 58 o/o s'expriment en faveur de la mise en circulation de pétitions comme moyen de pression syndicale. Pour 78 o/o c'est le renforcement des structures syndicales qui constitue la priorité.

Zwiazek (Union)⁴, un journal indépendant, a récemment conduit une série d'interviews de commissions clandestines d'entreprises de Solidarność (TKZ). Celle dont nous relevons cet extrait avait rassemblé des travailleurs de petites entreprises de la région de Varsovie. Dans les petites entreprises, tous se connaissant, le risque que représentent des activités syndicales indépendantes est élevé.

Zwiazek demande : "Quatre ans après la délégalisation, Solidarność dans la clandestinité est-il encore capable de tenir son rôle syndical ?" "E", électricien, répond : "Les commissions clandestines d'entreprises sont essentielles. (...) Le futur du syndicat dépend de ce qui se passe au niveau de l'entreprise. Les gens doivent savoir qu'existent réellement des activistes pour qui Solidarność n'était pas un coup d'épée dans l'eau, des activistes qui n'ont pas renoncé après le 13 décembre."

La réponse de Solidarność

Que peut-il offrir, Jaruzelski, à ceux qu'attirerait son opération de charme ? De quelles réserves économiques dispose-t-il pour faire des concessions ? Si Jaruzelski, avec l'appui de la hiérarchie, rassemblait quelques oppositionnels notoires, pourrait-il isoler des secteurs décisifs de Solidarność ou diviser profondément ce mouvement ? Quelles sont les intentions du pouvoir ?

A l'initiative du pouvoir, Solidarność a décidé de répondre par sa propre initiative. Après avoir réuni onze principaux dirigeants le 29 septembre à Gdansk, une direction publique du syndicat indépendant et autogéré a été nommée, le Conseil provisoire. Direction légitime, c'est avec elle que le pouvoir devra prendre langue s'il cherche réellement l'accord et le dialogue.

Le régime a réagi à la proclamation par Solidarność de sa direction par l'anathème et le persiflage. Varsovie, et même Moscou, choisissent d'attendre avant de frapper. Une division du syndicat serait-elle possible ? Comment apprécier sa situation ? Nous disposons de deux éléments, importants. Le premier concerne les dirigeants qui ont institué le Conseil provisoire. Qui sont-ils ? Quelles sont leurs récentes prises de position ? Le deuxième concerne les effets de la réapparition d'une direction publique dans la vie du syndicat.

La direction

A la réunion du 29 septembre ont participé Bogdan Borusewicz, Zbigniew Bujak, Andrzej Celinski, Wladyslaw Frasnyniuk, Tadeusz Jedynek, Piotr Konopka, Jacek Kuron, Bogdan Lis, Janusz Palubicki, Andrzej Slowik, Lech Walesa. Borusewicz, Bujak, Frasnyniuk, Jedynek, Lis, Palubicki sont membres du Conseil provisoire ainsi que Josef Pinior qui n'a pas participé à cette réunion.

Il faut également savoir que J. Kuron, J. Palubicki, J. Pinior et A. Slowik étaient signataires de l'appel des 41 (28 août 1986)⁵.

Parmi ces responsables se retrouvent les principaux organisateurs du syndicat dans la clandestinité, et notamment les partisans les plus fermes de la "ligne des usines". L'appel des 41 est un texte important. Issu à la veille de la commémoration du 6^e anniversaire des accords d'août 1980, il rassemble les signatures des plus prestigieux leaders des principales régions. Ce texte suit d'un mois le communiqué de la TKK préparant cette commémoration. A la différence de ce dernier, texte insipide, l'appel des 41 met l'accent sur la condition et la lutte ouvrières : "(...) le peuple est contraint de travailler dans des conditions extrêmement pénibles. Tout cela ruine le pays. (...) les changements apportés à la loi sur le travail, réalisés ou à venir, sont conçus pour rendre impossible toute défense contre l'exploitation (...) Nous ajoutons nos noms à l'appel de la TKK pour que le mois de septembre 1986 soit un mois d'efforts accrus en vue de la défense des conditions de vie et de travail de la société polonaise."

Il faut comprendre ce texte à partir du sens des grandes manœuvres du régime pour s'associer des pans de l'opposition susceptibles de consentir à la rationalisation anti-ouvrière.

Le communiqué de constitution du Conseil provisoire met l'accent sur le pluralisme syndical et la nécessité pour le bien de la Pologne que Solidarność puisse reprendre publiquement son travail d'entreprise. Le 18 septembre, Alfred

sées durant les sombres jours de la clandestinité. Elles communiquent⁸ : "Le 17 juin se sont rencontrés des délégués du Comité de coordination inter-entreprises (MKK), du Comité inter-entreprises des travailleurs "Solidarność" (MRK "S"), du Comité territorial de résistance de Solidarność, de la Commission clandestine inter-entreprises des usines automobiles de Varsovie (TKM FSO), de la Commission clandestine de l'usine de



Paysans polonais dans un local de grève.

Miodowicz, président du syndicat officiel OPZZ n'avait-il pas déclaré : "Le pluralisme syndical est impossible, inacceptable en Pologne. (...) L'existence de différents syndicats dans une entreprise (...) menacerait son existence."⁶

Ce même bureaucrate avait signalé sans vergogne son élection au Bureau politique en juin 1986 dans les termes suivants : "Le fait que le président du syndicat a été élu membre du Bureau politique prouve la croissance du pouvoir des syndicats (...)"⁷

Les premiers développements

Dans les jours qui ont suivi la nomination du Conseil provisoire, les directions régionales de Solidarność sont réapparues au grand jour : le 30 septembre à Konin, le 5 octobre à Lublin, le 7 octobre en Haute-Silésie, le 8 octobre à Lodz.

Des déclarations publiques de ces instances annoncent leur volonté de poursuivre au grand jour la lutte menée jusqu'alors dans la clandestinité. Il faut relever que ces déclarations répondent à la proposition d'ouverture que promet le régime, mais indiquent que les structures syndicales conservent un dispositif de repli pour le cas où la répression reprendrait.

Signalons enfin, et c'est très significatif, le processus en cours à Varsovie. En juin 1986 déjà un accord de coopération avait été établi entre les principales structures syndicales de la capitale, divi-

tracteurs Ursus (TKZ Ursus). Au terme de leur rencontre fut constituée la Confédération des structures de Solidarność de Varsovie dont les buts sont les suivants :

- renforcer l'organisation du syndicalisme d'opposition dans les entreprises industrielles de Varsovie ;

- travailler à un programme d'activités qui puisse représenter les aspirations authentiques des travailleurs ;

- coopérer avec la Commission exécutive régionale de Solidarność."

Ce développement a précédé les initiatives politiques récemment prises par Solidarność. "L'hiver est à eux, le printemps sera à nous", disaient les travailleurs polonais en décembre 1981, au début de la longue nuit de Solidarność. Nous attendons le printemps à leurs côtés.

Claude Leuwen

1. *Uncensored Poland News Bulletin*, No 16/86, Londres, 19 août 1986.
2. *Libération*, 9 octobre 1986.
3. "La Pologne dans les années 1990 : réforme ou retraite", étude publiée par le service d'information de *Economist Magazine*, le 7 octobre 1986. Cité par *Uncensored Poland News Bulletin*, No 19/86, Londres, 14 octobre 1986.
4. *Uncensored Poland News Bulletin*, No 16/86, Londres, 19 août 1986.
5. *Uncensored Poland News Bulletin*, No 17/86, Londres, 8 septembre 86.
6. *Uncensored Poland News Bulletin*, No 18/86, Londres, 23 septembre 1986.
7. *Uncensored Poland News Bulletin*, No 14/85, Londres, 14 juillet 1986.
8. *Uncensored Poland News Bulletin*, No 19/86, Londres, 14 octobre 1986.

**LA FEMME
ILLUSTRÉE
DES ANNÉES 20**

MONIQUE PAVILLON



TOME 4186

Etudes et mémoires de la section d'histoire de l'Université de Lausanne, publiés sous la direction du Prof. H.U. Jost. LAUSANNE 1986

À LIRE...

L'image de la femme suisse dans les journaux des années vingt :

Heidi ou Berthe, mais pas Ninon

"La femme défendra donc la société en demeurant assise aux sources de la vie sociale qui sont la famille, la maison, le domaine, le lieu, la cité. Voilà le trésor qui est confié à la femme. La femme est la gardienne de l'autel où sont les pénates, du tombeau où sont les morts, du berceau où la vie commence, du foyer dont elle ne doit jamais laisser s'éteindre le feu." (p. 170)

Cette citation ne date pas du XIX^e siècle. L'auteur en est Gonzague de Reynold, en 1938. Elle exprime l'image des femmes — de la femme, car au foyer elle ne peut être qu'individuelle — du discours domi-

nant de l'époque. Depuis longtemps pourtant, les ménages suisses ne se chauffent plus au bois, et les femmes quittent le foyer pour travailler à l'usine. Les berceaux par ailleurs sont bien vides.

Comment une pareille conception de la femme, de la famille, de la vie quotidienne, pouvait-elle être prononcée sans paraître ridicule ou dépassée? Pourquoi cette dichotomie entre la réalité et l'image? Monique Pavillon s'est posé ces questions en analysant trois périodiques romands des années vingt¹.

Passé contre futur

Comment s'est faite dans les années vingt la transition entre les mutations et les remises en question des "années folles" d'après-guerre et le "retour à l'ordre" des années trente? Quel rôle la femme a-t-elle joué dans ce processus? Y a-t-elle contribué?

La Première Guerre mondiale, dans tous les pays industrialisés, a changé bien des choses. Elle a, de fait, introduit le XX^e siècle. En Suisse, comme ailleurs, le secteur agricole a largement diminué au profit du tertiaire, tandis que l'industrie stagne. A la fin des combats, crise économique et financière se conjugue avec conflits sociaux et politiques. Si, au niveau international, deux nouveaux acteurs entrent en force sur la scène politique, le mouvement ouvrier et le mouvement des femmes, cela se répercute en Suisse par la naissance du Parti communiste, l'apparition de militantes féministes de gauche et un élan vers le droit de vote des femmes. Dans cette lutte de redistribution des données sociales, ce seront cependant les forces

de la bourgeoisie qui l'emporteront. Elles recréeront le consensus national en imposant leur idéologie.

Heidi, Berthe et les autres

Les femmes tiennent un rôle charnière dans ce processus. A la nouvelle femme du XX^e siècle, active, moderne, aux cheveux à la garçonne et à la robe courte, les illustrés suisses opposent une image passéiste et fictive. Comme les dénomme Monique Pavillon dans son étude, la femme peut être Heidi, le modèle populaire : paysanne des montagnes ou brodeuse à domicile. L'autre type est petit bourgeois. C'est Berthe, une philanthrope, faite de Vertu et de Devoir. Dans les deux cas, son rapport au travail est ambigu. Les photos de l'une et de l'autre sont prises au foyer et de telle manière que l'ouvrière-brodeuse semble s'adonner à un passe-temps tandis que l'intellectuelle ou la philanthrope sont ces dames parfaites allant à la messe tous les dimanches. Les autres par contre, les femmes à histoire, Lily, Mary ou Ninon, sont étrangères : le contre-modèle des femmes suisses. Elles ont un métier, même d'hommes; elles sont actives et ont une sexualité. Mais, affirment les journaux de l'époque, vu leur maigreur, elles ne sont assurément pas mères. On les accuse de tout : la baisse du taux de natalité et même d'avoir provoqué la ruine de la broderie en s'habillant de ces robes en jersey lancées par Coco Chanel.

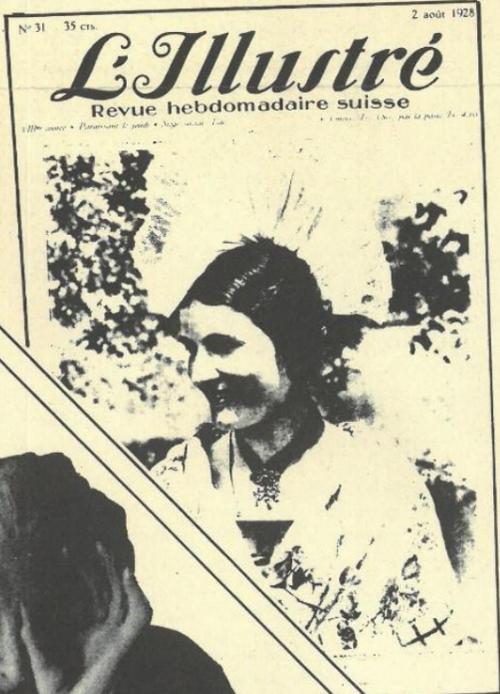
Tout un climat

L'image influe-t-elle sur le réel? Crée-t-elle ce modèle de femme d'un passé rural, national et traditionaliste que l'idéologie a inventé? On manque de recherches pour affirmer comment les femmes elles-mêmes ont vécu cette époque. Toujours est-il que le Parti agrarien, dont le programme parle de la femme comme d'une "gardienne de la force mystérieuse de l'hérédité (...)" (p. 121) et porte aux nues la vie campagnarde, obtient d'un coup 29 sièges au Conseil national en 1919. De même le débat sur le droit de vote des femmes est enterré à la fin des années vingt pour trente ans. La réalité pourtant n'est jamais unilatérale. Et, ironie de l'histoire, c'est justement ce progrès industriel que le discours dominant tente de voiler derrière l'iconographie passéiste des journaux, qui réintroduit par la publicité l'image de la femme moderne.

Dans une écriture fluide, Monique Pavillon trace de manière fascinante le façonnement — non sans contradictions — d'une image d'un réel désiré et l'influence que cette image prendra en retour sur le vécu.

Brigitte Clot

1. Monique Pavillon. *La femme illustrée des années vingt*. Collection Etudes et mémoires de la section d'histoire de l'Université de Lausanne, 1986, 194 pages.



**ALLEZ-Y
VOIR
VOUS-
MÊMES**

Ne manquez pas le film *Mission (The Mission)*, de Roland Joffé, qui raconte l'opposition des Indiens Guarani et des jésuites à l'ordre colonial, leur massacre par le pouvoir et bien d'autres choses encore. Cela se passait au XVIII^e siècle, un peu avant la Révolution française, dans un endroit qui allait devenir le Paraguay...

Et aussi *Round Midnight (Autour de minuit)*, de Bertrand Tavernier, une merveille. Et *The Color Purple (La couleur pourpre)*, de Steven Spielberg, la lutte des peuples noirs des Etats-Unis est liée à la lutte des peuples noirs d'Afrique du Sud.

Théâtre Onze
11, rue des Deux-Marchés, Lausanne
ve 7, sa 8, lu 10 nov., 20h45, di 9 nov., 18h:
Abbi Patrix et Bernard Cheze, "La guerre des corbeaux et des hiboux" La Compagnie du Cercle. me 12, je 13, ve 14 nov., 20h45 :

Vincent Aubert et Marie-Claire Stambac, "Qui a tué Leonora Vargas?". ma 18, me 19 nov., 20h45 : *Shiro Daimon*, création solo. Spectacles organisés par le Collectif Théâtre Onze. Loc. : (021) 20 26 35 et 22 00 43.

NIXTAYOLERO



Collectif de théâtre rural du Nicaragua présente son oeuvre *El Castillo (Le Château)*

GENÈVE, vendredi 7 novembre, dès 19h, salle de paroisse de la Jonction (Gourgas). LAUSANNE, mardi 11 novembre, 20h30, CPO, Croix d'Ouchy. Fr. 15.-, ét., appr., AVS Fr. 10.-. Org. : Comité Amérique centrale.



Claude-Catherine Süri

PHOTOGRAPHIES
du 5 au 19 novembre 1986

Librairie-Galerie Basta
Petit-Rocher 4, Lausanne

lundi de 12 à 18h30, du mardi au vendredi de 10 à 18h30, samedi de 10 à 17h.

l'événement

Il espionnait la JSR :

LA POLICE ZÜRICH OISE AVAIT POSÉ LA BOMBE...

22 janvier 1983 : des militants de La Taupe manifestent devant le consulat du Salvador à Zurich, "contre le massacre du peuple salvadorien". Manifestation pacifique, sans violence, comme l'a confirmé par écrit à la JSR (Jeunesse socialiste révolutionnaire) le consul général Peter A. Halter. Il fit néanmoins fermer le consulat et décrocher l'enseigne : deux nuits plus tôt, une alerte à la bombe avait eu lieu. L'engin, une bombe fictive, avait été posé par Marco Schmidt, membre de La Taupe, en vérité Walter Max Truniger, espion infiltré de la police zurichoise...

Voici de larges extraits de l'enquête de Jürg Frischknecht publiée par l'hebdomadaire alémanique Die Wochenzeitung (WOZ), du 17 octobre 1986, qui a révélé toute l'affaire.

«**T**runiger, que j'ai appelé au téléphone et dont le contrôle de l'habitant "ne peut communiquer" la profession, répond à toutes les questions sur sa période d'espionnage par un : "aucun commentaire". Il consent juste à confirmer son emploi : "Oui, je travaille au KK III" (mais au KK III de la police de la ville de Zurich, après

vous avoir traîné d'un téléphone à l'autre, on vous ment : "il n'y a pas de Monsieur Truniger ici").

Le fait que Truniger entrait et sortait régulièrement du Commissariat criminel III (KK III) de la Stampfenbachstrasse 63 a ainsi enfin trouvé son explication. Des membres de la JSR avaient souvent vu leur ancien camarade

DÉCLARATION DE LA JSR

L'infiltration et les actes d'un espion et provocateur de la police dans la Jeunesse socialiste révolutionnaire (JSR) en 1982/1983 sont une atteinte directe aux droits démocratiques fondamentaux de liberté d'opinion et d'organisation, garantis par la Constitution.

La JSR agit totalement dans le cadre de ces droits fondamentaux pour faire valoir ses objectifs — une transformation profonde de la société pour une société sans exploitation ni oppression et la solidarité internationale tant avec Solidarność en Pologne qu'avec le Nicaragua révolutionnaire. L'opération policière visait à priver des jeunes, qui veulent exprimer leurs opinions critiques et s'organiser pour le faire, de leurs droits démocratiques fondamentaux assurés par la Constitution.

Les espions et provocateurs de la police visent à dénoncer des jeunes pour leurs opinions critiques à leurs employeurs ou sur leur lieu de formation, pour sanctionner leur opinion par un licenciement ou un refus d'engagement. Voilà pourquoi un infirmier qualifié, actif à la JSR, n'a pas pu trouver d'emploi. Parallèlement, ce policier a voulu, par des provocations choisies — pose d'une amorce de bombe au consulat salvadorien — donner l'impression que la JSR agissait hors des droits constitutionnels établis. Dans la même optique, il rédigeait des circulaires aux membres de la JSR leur proposant des "actions dures". Il l'a fait en pleine connaissance du fait que la JSR, à son Congrès de fondation auquel il a assisté, rejette publiquement et sur le plan interne de telles actions et demande à ses membres de ne pas y participer et

de ne pas y appeler. L'objectif de ces provocations est clair : il s'agissait de créer le prétexte d'interdire à la JSR et à ses membres le droit de s'organiser pour défendre leurs idées. Cette méthode ne se distingue en rien de celles, toujours dénoncées, des bureaucrates des pays de l'Est dans leurs interventions contre des mouvements de masse d'opposition comme Solidarność. Elle montre quelle conception des libertés démocratiques ont les détenteurs du pouvoir de ce pays et leur appareil policier et comment ils agissent lorsqu'il s'agit des libertés d'un mouvement d'opposition. Ils recourent exactement aux mêmes méthodes et moyens qu'ils prétendent vouloir empêcher pour justifier leur existence.

Tout ceci confirme une fois de plus la nécessité et l'importance de la JSR, de ses objectifs et de sa résistance en Suisse. Le combat aux côtés de la révolution nicaraguayenne, de Solidarność en Pologne pour une société autogérée et plus juste est aussi une tâche urgente en Suisse.

Nous exigeons la dissolution immédiate de la police politique, l'interdiction d'infiltrer des espions politiques et des provocateurs. Tous les documents de ce service de la police doivent être publiés et les dossiers sur cet espion et provocateur doivent être remis sans délai à la JSR. Les responsables de ces méthodes d'espionnage et de provocation doivent être punis et les membres de la JSR qui ont été lésés dans leur emploi doivent être réhabilités. La JSR et ses membres se défendent y compris sur le plan judiciaire contre ces actes illégaux.

JSR



L'agent provocateur Truniger (entouré d'un trait) lors d'une manif à Zurich.

photo Klaus Rozsa

Marco près de ce bâtiment, qui regorge de policiers politiques du rez-de-chaussée aux combles, en compagnie de Messieurs plus ou moins reconnaissables. En parcourant la galerie de portraits de ces dernières années de la *Stapo-Information* (publication de la police), on a fini par le trouver. Marco s'appelle en réalité Walter Max Truniger, né le 14 février 1952, membre de la police depuis 1974. La brebis galeuse qui se



Walter Max Truniger

prend pour James Bond compte "y rester jusqu'à la retraite". Qu'il se soit fait démasquer, affirme-t-il avec un peu trop d'insistance, est "une bagatelle : ça fait partie du métier".

Quand un espion devient militant

(...) Marco se mit à participer au mouvement des jeunes des années quatre-vingt. Il se disait monteur dans une entreprise qui l'envoyait souvent à l'étranger. Puis il a cité la *Swissair* comme son employeur (où il n'a jamais été engagé). Il s'était installé dans un petit deux pièces de la Bächerstrasse 42 à Affoltern, où il descendait de temps à autre. Mais il continuait à habiter chez sa femme d'alors, à Bonstetten.

Pour autant que nous le sachions, Marco n'a pas monté de provocations quand il était dans le mouvement des jeunes. Il ouvrait les yeux et les oreilles et tentait de tisser des contacts. Puis il est devenu plus actif, par exemple dans les actions contre la F 82, la foire de l'armement à Frauenfeld. Il n'est réellement devenu un agent provocateur qu'à La Taupe et à la JSR qui lui a fait suite. S'il y avait quelqu'un, à la JSR, pour pousser

à des actions plus dures, c'était le flic infiltré Marco. Sans lui, le simulacre de bombe n'aurait pas été posé au Consulat général du Salvador. "Marco n'a pas seulement eu l'idée, il a aussi apporté le matériel", raconte une personne qui a aidé Marco à déposer la bombe fictive le 21 janvier 1983.

De l'acide pour Friedrich

C'est encore Marco qui, dans un texte intitulé "priorités", proposa une attaque à l'acide butyrique contre l'ex-ministre de la justice Rudolf Friedrich : "Ce partisan de la guerre froide parlera le 21 juin 1983 à l'aula Rämibühl sur "La Suisse et le droit international". Notre idée : nous invitons Thomas Herde pour une contre-manifestation. Ce sera à coup sûr refusé. Alors nous réagissons (ba, ha). Le bruit court déjà que quelqu'un attend Friedrich avec de l'acide butyrique."

L'attaque à l'acide butyrique contre le plus haut garant de la sécurité en Suisse, proposée par un petit agent de la sécurité envoyé au front, n'a pas eu lieu : la JSR ne s'est pas laissée provoquer. Elle a tracé au feutre noir le mot acide butyrique sur le texte de Marco avant l'envoi aux membres. Une dose d'acide butyrique policier contre Friedrich n'aurait pas manqué d'ironie, lui qui était, au Grand Conseil zurichois dans les années soixante-dix, un partisan enflammé de l'espionnage des milieux de gauche.

(...) Hans Frick, responsable de la police à l'exécutif de la Ville de Zurich, répondra peut-être prochainement à la question de savoir s'il est judicieux de continuer à employer une bonne dizaine de fonctionnaires de la KK III, à plein temps et déchargés du travail de routine, pour espionner les milieux de gauche. Ce petit jeu coûte au contribuable, selon une prudente estimation, 70 000 francs par an et par espion. Une place en or : jouer le gauchiste et écrire des rapports, le tout à plein temps. Quel fonctionnaire peut-il déclarer comme temps de travail la participation à des manifs et à des séances, y compris le pot après ? Pour ce "travail", Truniger encaissait plus de 50 000 francs par an.

Révélation "stupéfiante"

Marco s'était si bien infiltré dans La Taupe qu'il se retrouva,

au printemps 1983, à la direction cantonale de la JSR qui venait d'être fondée — et détenait ainsi une clé du local du PSO. Parmi les sept membres de la direction, ce flic politique était chargé du travail apprenti, pour lequel il n'a rien fait.

Le 8 avril 1983, Marco était à l'arrière-plan quand la JSR occupa l'ambassade du Honduras (...). Cinq minutes à peine après l'arrivée des cinq occupants, la police débarquait et arrêtait les membres de la JSR. L'intervention si rapide de la police n'est aujourd'hui plus un mystère. Le juge Jörg Bitterli condamna les occupants à deux jours de prison pour violation de domicile. L'un d'eux, infirmier qualifié, semble bien être victime d'une interdiction professionnelle. Plusieurs hôpitaux zurichois ont refusé de l'engager.

Les révélations de l'agent Truniger sur la JSR, consignées dans ses rapports à la police, sont proprement stupéfiantes :

"A notre connaissance, la JSR poursuit les objectifs suivants :
— la lutte contre toutes les formes d'oppression des jeunes ;
— la lutte contre l'exploitation de l'homme par l'homme ;
— la lutte contre l'oppression des femmes", etc.

Les contribuables n'ont pas besoin de payer des dizaines de milliers de francs pour de telles "découvertes". Un abonnement à *La Brèche* et à la *WOZ* plus la participation aux assemblées publiques rapporteraient autant à un prix bien plus bas. Mais le lobby policier, qui devient toujours plus un Etat incontrôlé dans l'Etat, ne se contente pas de si peu. Des millions de deniers publics sont dépensés par la KK III, le Service de renseignements de la police cantonale et les services policiers analogues d'autres cantons, au nom du procureur de la Confédération, pour surveiller tout ce qui bouge dans les milieux d'opposition hors de la "démocratie de concordance", à gauche du Parti socialiste : PSO, POCH, PdT, groupes féministes, pacifistes, etc. (en 1973 déjà le procureur de la Confédération avait tenté d'installer un mini-écouteur au Congrès national de la LMR/PSO à Epalinges).

(...) Aujourd'hui, pour la première fois, il est confirmé que la police politique poursuit, au moins depuis 1980, sa politique de surveillance en infiltrant des espions à plein temps. (...)

Jürg Frischknecht >>>
(WOZ, No 42, 17 octobre 1986)